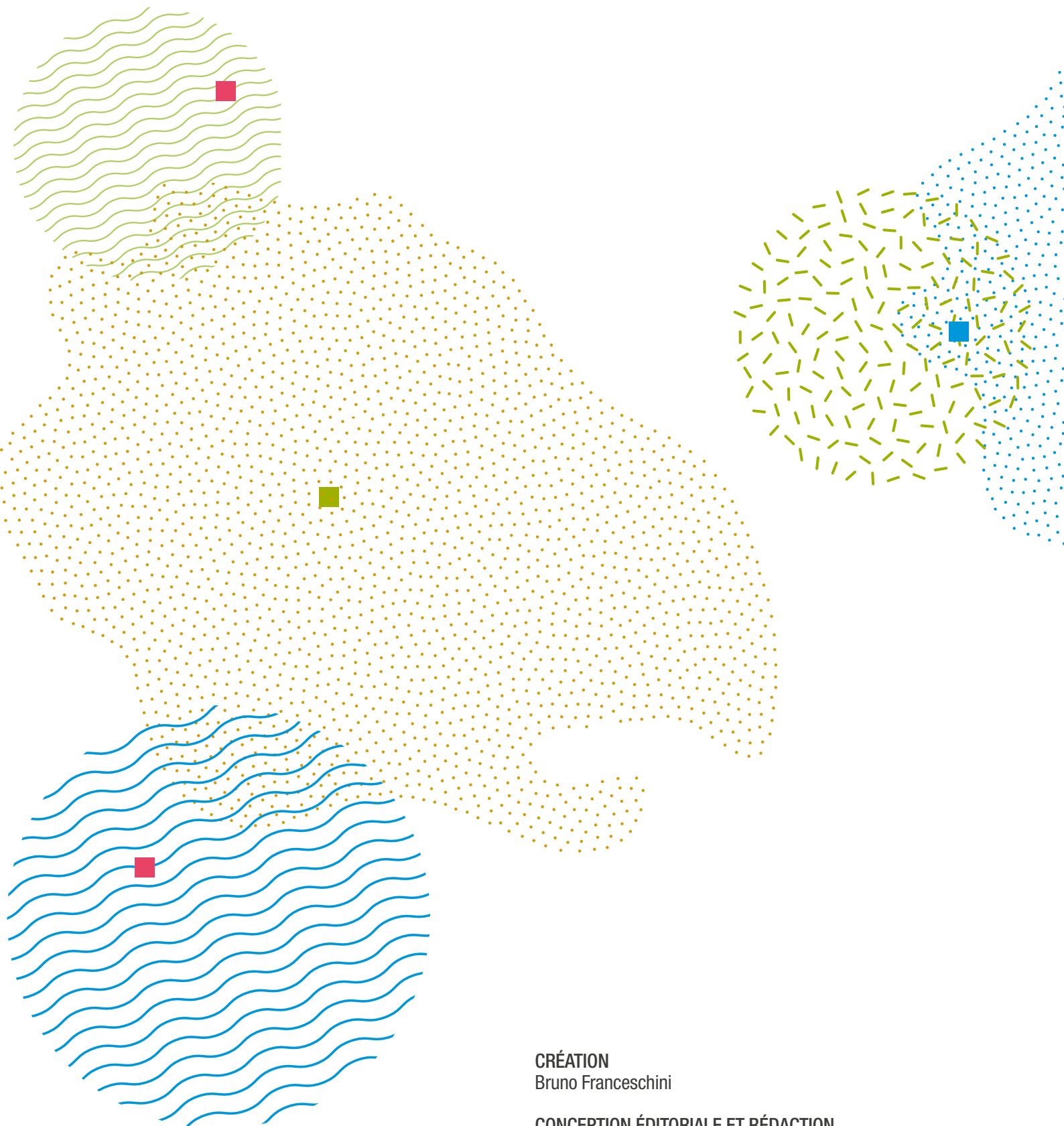


AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Rapport d'activité 2018



CRÉATION

Bruno Franceschini

CONCEPTION ÉDITORIALE ET RÉDACTION

Gildas Bellet, Franck Rozé

COORDINATION

Emmanuelle Pabolleta, Gildas Bellet, Franck Rozé

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Franck Beloncle/CCMSA Image

RÉALISATION

Delphine Levasseur

Imprimé sur du papier 100 % recyclé



Interviews du président et du directeur général

04

Carte d'identité de la MSA

08

La protection sociale agricole en chiffres

10

Panorama de l'année

12

POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

14

Réformes / Médiation / DSN /
Prévention des risques professionnels /
Statistiques / Protection sociale...

POUR LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE

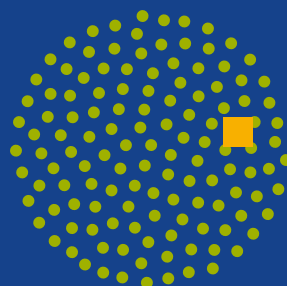
26

Plan stratégique / Maîtrise des risques /
Gestion pour compte de tiers et partenariats /
Coopération internationale / Nouveaux outils et modes de travail /
Ressources humaines / RSSE...

POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

40

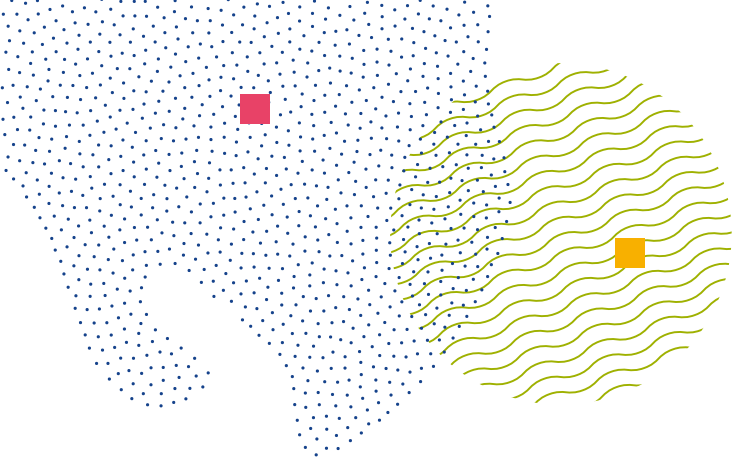
Prévention et santé en agriculture / Tesa et PAS /
Offre de services / Solidarité avec les aînés /
Animation des territoires...





Pascal Cormery, président
de la caisse centrale de la MSA

François-Emmanuel Blanc, directeur général
de la caisse centrale de la MSA



LA PERFORMANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Entre la mise en œuvre des politiques publiques et les engagements de performance, la MSA renforce son accompagnement auprès des territoires ruraux avec l'aide de ses élus.

Quel est votre point de vue sur les réformes et les mesures prises en faveur de la profession en 2018 ?

Pascal Cormery : Nous ne pouvons que nous féliciter des avancées sociales : l'allocation de remplacement pour le congé maternité des agricultrices, le versement d'indemnités journalières maladie en cas de reprise du travail à temps partiel thérapeutique et d'indemnités journalières accident du travail en cas de reprise d'un travail léger pour les non-salariés agricoles, la revalorisation de la prime d'activité... Elles sont complétées par des mesures telles que le fonds financier pour accompagner la réforme du micro-BA (bénéfice agricole) ou l'aménagement d'une mesure compensatoire pour 2019 et 2020 avant la suppression définitive, au 1^{er} janvier 2021, des exonérations spécifiques de cotisations patronales en faveur des travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi (TO/DE). Ces évolutions interviennent dans un contexte économique agricole en légère amélioration.

Quelles sont les pistes d'amélioration et les points de vigilance à observer ?

Pascal Cormery : L'actuel projet de réforme des retraites met en avant des objectifs d'universalité, de simplification, de soutenabilité et d'adaptation aux nouvelles formes d'emploi. Cependant, il faut le dissocier de l'amélioration du niveau des petites retraites agricoles. Nous sommes favorables au relèvement à 1 000 Smic horaire de l'assiette des cotisations AVI [assurance vieillesse individuelle] ouvrant droit à la retraite forfaitaire des non-salariés agricoles. Par ailleurs, nous proposons la revalorisation du montant de la pension d'invalidité totale Amexa, qui se situe aujourd'hui à 369 euros par mois !

La MSA a été présente aux côtés des agriculteurs à travers l'aide au répit. Quel bilan faites-vous de cet accompagnement ?

Pascal Cormery : Nous avons pris le relais des pouvoirs publics qui avaient alloué une enveloppe de 4 millions d'euros à ce titre en 2017. En 2018, les MSA ont mobilisé 3,5 millions sur leurs fonds d'action sociale pour mener des actions de prévention

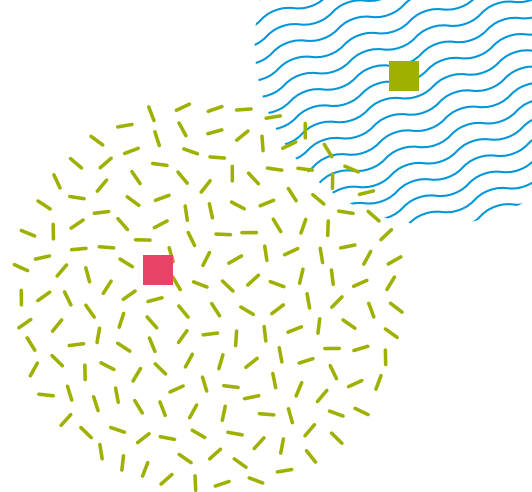
et d'accompagnement pour les non-salariés – et leur accorder des aides au remplacement – et pour les salariés : 3 072 affiliés et 890 ayants droit en bénéficiant. Les besoins en la matière se sont fait ressentir et la MSA était au rendez-vous. À cela s'ajoute l'enveloppe de 30 millions d'euros octroyée par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'aide aux filières. Cela dit, nous ne compenserons jamais une perte économique par une aide sociale. Nous serons vigilants sur la mise en œuvre de la loi EGalim [loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible], et sur les modalités d'amélioration du revenu des agriculteurs par une meilleure répartition des marges entre les partenaires des filières.

Les prochaines élections de la MSA prévoient une réduction du nombre de délégués. Est-ce que leur rôle sera modifié ?

Pascal Cormery : Non. Les élus restent des relais de l'Institution auprès des partenaires et des adhérents sur les territoires. Ce sont des référents locaux dont les missions essentielles sont aussi de recenser et de faire remonter les besoins du terrain, et de participer aux actions de l'échelon local. Mais nous pensons qu'il est nécessaire de s'orienter vers une spécialisation des délégués. Il leur est difficile d'acquérir une connaissance globale de l'ensemble des branches de la protection sociale. Cela passe par l'élaboration d'un plan de formation adéquat pour les 5 ans à venir. Il faudra notamment veiller à renforcer leurs connaissances sur les spécificités du régime agricole dont le guichet unique, que nous devons davantage mettre en valeur. Un des axes du Plan MSA 2025 vise justement la dynamisation du rôle des élus.

Vous insistez également sur le renforcement de leur rôle de représentation. Que faut-il entendre par là ?

Pascal Cormery : Au-delà des missions précédemment évoquées, il est demandé aux délégués – certains ont déjà plusieurs casquettes – de s'investir, par exemple, au sein des communautés de communes, des centres communaux d'action



« Il est nécessaire de s'orienter vers une spécialisation des délégués. »

Pascal Cormery, président de la caisse centrale de la MSA

sociale de leurs communes ou des communes avoisinantes, dans les structures enfance jeunesse (micro-crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles), dans les projets de création de maison de santé pluriprofessionnelle ou de participer à la gestion d'une Marpa [maison d'accueil rurale pour personnes âgées] en devenant membres de leurs conseils d'administration. Cela contribue à augmenter le pouvoir de visibilité des délégués dans les cantons car, trop souvent encore, nous nous apercevons qu'ils ne sont pas connus. Par ailleurs, la défense de l'Institution – quand elle traverse des périodes de mutation comme celle engendrée par les mutualisations de proximité – fait partie des missions dévolues aux élus, administrateurs comme délégués.

Comment comptez-vous aborder les négociations de la prochaine convention d'objectifs et de gestion ?

Pascal Cormery : En accord avec le directeur général, nous souhaitons adopter une position plus proactive, en mettant en regard les actions que nous entreprendrons avec les besoins humains et financiers qu'elles nécessitent. Notre volonté est notamment de renforcer notre présence physique en réinvestissant sur le front office les effectifs que nous pourrions dégager grâce aux gains de productivité réalisés sur le back office, dans les secteurs de production. Mais nous sommes également tous tournés vers les élections de 2020 et nous invitons tous les adhérents à voter massivement pour élire leurs futurs délégués. ✿

Cette année a été marquée par un rythme soutenu de réformes. Comment la MSA s'adapte-t-elle pour être au rendez-vous ?

François-Emmanuel Blanc : Notre ambition fondamentale est de répondre présent aux engagements des pouvoirs publics en tenant les échéances arrêtées. Cela dit, certaines évolutions sont plus compliquées que d'autres à mettre en œuvre : la DSN [déclaration sociale nominative] en est une. Passer en très peu de temps d'une logique d'appel chiffré des cotisations au système déclaratif à la source ne s'est pas fait sans difficultés techniques, voire culturelles. Un certain nombre de logiciels de paye des entreprises ont été mis sur le marché alors même qu'ils ne répondaient pas aux exigences de qualité, ce qui a engendré des problèmes de récupération de données. Il m'a paru indispensable de faire appel à une mobilisation renforcée de l'ensemble du réseau pour passer dans de bonnes conditions la DSN, mais aussi le service associé – le Tesa [titre emploi service agricole] – et le PAS [prélèvement à la source] au 1^{er} janvier 2019. C'est l'origine de la création d'une task force qui m'est apparue comme la seule solution à déploiement rapide pour répondre à ces engagements et être à la hauteur d'un service public de qualité.

Dans la mise en œuvre des politiques publiques, où se situent les marges de manœuvre de la MSA ?

François-Emmanuel Blanc : Ma conviction, c'est que nous arrivons à un niveau de ressources global qui ne peut plus baisser sans remettre en péril soit notre mission soit la manière dont nous l'exerçons. Et notamment la relation de proximité. Il me semble indispensable aujourd'hui de maintenir les moyens qui soient de nature à réaliser les orientations stratégiques de l'État en direction des territoires ruraux. Nos marges de manœuvre résident d'abord dans l'optimisation de la consommation des crédits négociés au titre de la précédente COG [convention d'objectifs et de gestion]. Ensuite, il est clair que certains processus (maîtrise des risques, informatique...) qui consomment des ressources, peuvent être optimisés pour renforcer l'efficacité de la production et du service.

Quelles ressources faut-il envisager de redéployer ?

François-Emmanuel Blanc : Notre analyse est que la situation du pays requiert de la MSA qu'elle déploie encore plus son caractère démocratique, sa proximité géographique et son guichet unique. C'est en redéployant les moyens prélevés sur nos marges de manœuvre que nous pourrions jouer notre rôle d'assembleur de services de proximité. C'est déjà



« Le moment est venu de renforcer encore l'outil de cohésion sociale et territoriale qu'est la MSA. »

François-Emmanuel Blanc, directeur général de la caisse centrale de la MSA

le cas pour nos missions de service public : en accompagnant nos adhérents tout au long de leur vie, pour la santé, la famille, la retraite, nous donnons pleinement son sens à notre organisation interbranche au service de la personne dans sa globalité. C'est également le cas dans l'offre complémentaire du Groupe MSA, telle que les services aux personnes âgées ou aux familles (aide à domicile, téléassistance, portage de repas, transport de personnes...), les services aux entreprises (formation...) et aux collectivités (études de besoin, accompagnement au développement de Marpa...), mais également dans les services innovants.

Mais l'amélioration de la performance passe également par d'autres outils ?

François-Emmanuel Blanc : En effet, plusieurs outils y concourent. Parmi eux, les tableaux de bord sur la qualité de la relation de service, mis en place le 1^{er} octobre 2018. Ils font l'objet d'une publication mensuelle et ils sont systématiquement transmis au conseil d'administration. Ainsi, les instances les plus importantes du régime se saisissent du sujet. L'analyse de ces indicateurs nous permet de procéder à des mesures de correction, d'identifier les caisses en vigilance – et de déclencher un plan d'action local – et celles qui sont en alerte. Ces dernières peuvent bénéficier du dispositif d'entraide dans les domaines famille, retraite et santé. Cette logique d'amélioration continue, au-delà des outils de pilotage, sera accrue par les mutualisations de proximité, qui peuvent engendrer de très belles réussites de gestion coordonnée. Nous devons également porter nos efforts pour accompagner le réseau dans la mise en œuvre d'un plan de maîtrise des risques résiduels avant la fin de l'année 2019.

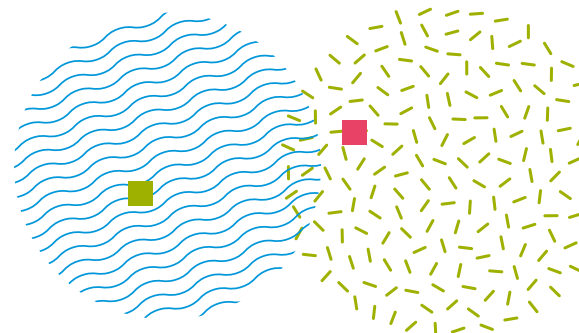
Ces enjeux répondent-ils à des échéances particulières pour l'Institution ?

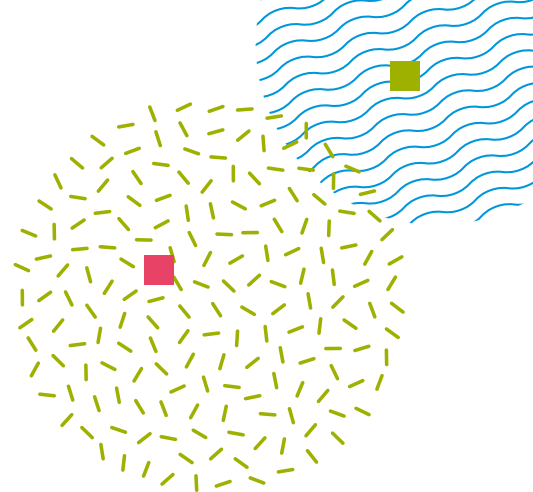
François-Emmanuel Blanc : L'un des axes du plan stratégique MSA 2025 concerne l'amélioration de la performance. Avec les quatre autres volets – le développement des services au bénéfice des populations agricoles, l'amplification d'une relation de service humaine et proactive, la dynamisation et la valorisation du rôle des élus, l'association et la mobilisation des collaborateurs à la mise en œuvre des orientations

stratégiques, dans la perspective d'une activité centrée sur la relation avec l'adhérent – cette feuille de route va servir de base aux discussions sur la négociation de nos moyens dans le cadre de la future COG. Notre volonté est de rentrer pleinement dans cette logique contractuelle en proposant une vision et des moyens pour la MSA, avec la garantie pour l'État de la mise en œuvre des modalités de suivi.

Est-ce dans le sens de l'accompagnement des territoires ruraux que va continuer de se construire le Groupe MSA ?

François-Emmanuel Blanc : La MSA est une organisation hybride au service des projets territoriaux parce qu'elle assure non seulement des missions de service public, mais qu'elle propose également une offre complémentaire et une offre associative, via son réseau de MSA services. Le Groupe MSA doit s'efforcer de développer une offre de services différenciée et personnalisée en fonction de la typologie des territoires. Entre nos salariés et nos délégués, nous sommes quasiment 50 000 personnes. Nous assurons une proximité et nous innovons tant dans le champ de l'accueil et du service – notre proposition de « MSAP_by_MSA » en est l'illustration – que dans celui du développement social local avec la mise en place de 35 chargés de projets dans les caisses. À nos délégués, qui sont activateurs du capital social territorial, nous souhaitons donner davantage de moyens pour développer encore plus la vie mutualiste. Ce qui se fait de bien pour l'agriculture, les exploitants et les salariés, fait plus largement du bien aux territoires et à l'ensemble de la population qui y réside. Le moment est venu, nous semble-t-il, de renforcer encore l'outil de cohésion sociale et territoriale qu'est la MSA. ✿





L'OPÉRATEUR SOCIAL DU MONDE AGRICOLE

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,8 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

UN PLUS, LE GUICHET UNIQUE

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, AT-MP... et assure le recouvrement, non seulement, des cotisations et contributions sociales, mais également de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation en guichet unique qui facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social. Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opérateur social de référence du monde agricole.

UNE VRAIE REPRÉSENTATIVITÉ

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les **24 000** délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections organisées depuis 1949 et dont le 19^e scrutin aura lieu en janvier 2020.

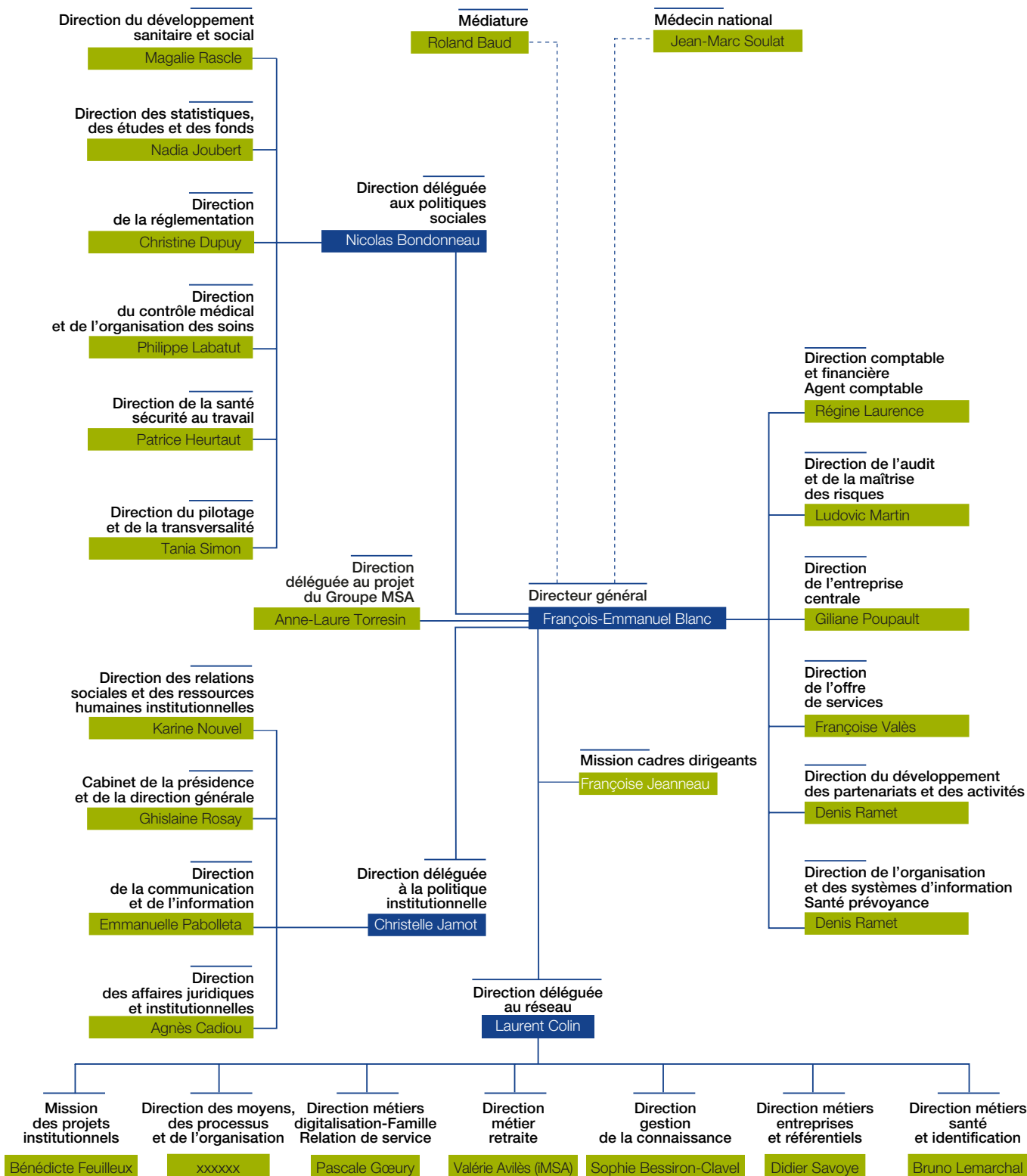
Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. À l'issue du processus électoral, les administrateurs des **35** caisses, ainsi que ceux de la caisse centrale sont élus. Ils participent, au sein des conseils d'administration, à la définition des politiques institutionnelles, veillent à leur application et fixent les orientations de gestion. La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'assemblée générale centrale et du conseil central qui élit le président de la CCMSA.

DES SOLUTIONS DE TERRAIN

Le Groupe MSA, ce sont aussi **16 000** salariés (en équivalent temps plein), répartis entre la caisse centrale, une entreprise informatique et les **35** caisses, ainsi que **9 000** collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires et sociaux : salariés et élus bénévoles constituent donc une force de frappe d'environ **50 000** personnes, sur tout le territoire, protectrice des intérêts de la population agricole, toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

Les caisses couvrent au maximum quatre départements, à l'exception de la caisse régionale d'Île-de-France, afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité du régime agricole qui se matérialise également par ses agences locales.

Écoute des besoins et attentes des adhérents, prise d'initiatives et contribution au montage de projets... l'implication des élus, aux côtés des personnels de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service.



Organigramme au 1^{er} avril 2019

LA PROTECTION SOCIALE

5,6 millions

de personnes bénéficient d'au moins une prestation au régime agricole au 1^{er} janvier 2018.



LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

Plus de **1,1 million** d'actifs

au régime agricole au 1^{er} janvier 2018 dont **477 603** non-salariés agricoles (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) et **658 441** salariés.



LES PRESTATIONS SOCIALES

26,8 Mds€

c'est le montant des prestations sociales versées en 2018; la moitié concerne la retraite (- 0,3 % par rapport à 2017).

LA COUVERTURE MALADIE

3,2 millions de personnes

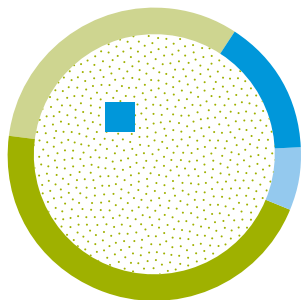
protégées en maladie au 1^{er} janvier 2018.

Inactifs
(retraités
et invalides)
1 038 968
(32 %)

Actifs
(en emploi
ou non)
1 460 790
(46 %)

Enfants
470 277
(15 %)

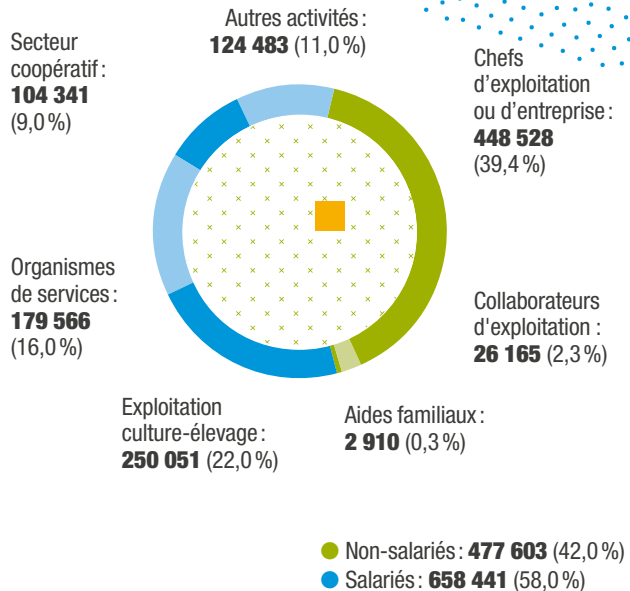
Conjoints
et autres ayants
droit **223 261**
(7 %)



● Ouvrants droit : **2 499 758** (78 %)
● Ayants droit : **693 538** (22 %)

Source : MSA.

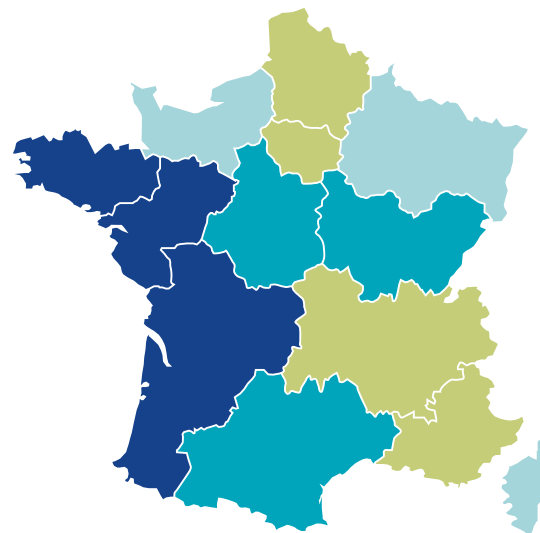
LES ACTIFS AGRICOLES SELON LEUR STATUT ET/OU SECTEUR D'ACTIVITÉ



LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,92 %

de la population protégée au régime agricole pour le risque maladie.



Part de la population couverte par le régime agricole dans la région.

● 7,4 à 8,6 %
● 6,0 à 7,3 %
● 4,5 à 5,7 %
● 0,9 à 4,3 %

Source : MSA, Insee (données au 1^{er} janvier 2019).

AGRICOLE EN CHIFFRES



LES AVANTAGES DE RETRAITE

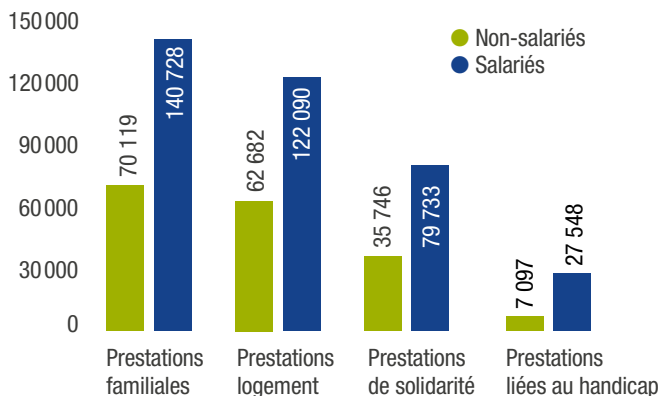
3,8 millions

d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2018 en métropole à **3,3 millions** de personnes (- 1,5 %) par rapport à 2017. Parmi ces retraités, **488 081** sont polyensionnés au sein du régime agricole. Le régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles compte **681 042** bénéficiaires au 31 décembre 2018.

LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

410 648 familles

bénéficiaires de prestations familiales, de logement, de solidarité et/ou liées au handicap en MSA à la fin 2018.



Source: MSA.



LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

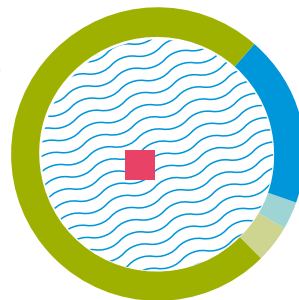
115 479 allocataires

à la fin 2018 [notamment revenu de solidarité active (RSA), et prime d'activité (PPA)], dont **79 733** au régime des salariés agricoles et de **35 746** à celui des non-salariés. Créée en janvier 2016, la prime d'activité est versée à **112 623** (+ 5,7 %) foyers en décembre 2018 en données consolidées.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

191 749 employeurs en 2017.

Exploitation culture élevage
142 666
(74 %)



Autres activités
35 657 (19 %)

Organismes de services
6 606 (3 %)

Coopération
6 820 (4 %)

Source: MSA.



L'ACTIVITÉ SALARIÉE

1,3 milliard

d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles en 2017.

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

3,3 millions

de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2018 (**1,8 million** au régime des salariés agricoles et **1,5 million** à celui des non-salariés). **20,2 %** ont 75 ans et plus.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2 millions

de personnes couvertes en 2017 :

- **1,6 million** de salariés, d'apprentis et d'élèves des établissements d'enseignement agricole.
- **550 000** non-salariés.
- **75 024** accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés, et **22 006** pour les non-salariés, en 2018.

PANORAMA DE L'ANNÉE

21 AU 23 JUIN

AFFLUENCE RECORD À EUROFOREST



© Alexandre Roger

Avec 41 898 visiteurs, la septième édition d'Euroforest, organisée à Saint-Bonnet-de-Joux en plein cœur de la forêt bourguignonne, bat son record d'affluence. Pour l'occasion, les services santé-sécurité au travail des MSA Bourgogne et de Franche-Comté travaillent main dans la main pour proposer des animations sur la sécurité, un jeu-concours et une très impressionnante démonstration d'un simulateur de bridage.

7 AU 9 SEPTEMBRE

**SUR LE TERRAIN DE JIM :
ESSAI TRANSFORMÉ**

Si l'édition 2018 des Terres de Jim, à Javené, en Ille-et-Vilaine, dépasse la barre des 100 000 visiteurs, il est aussi un petit village qui suscite l'intérêt, celui de la MSA Portes de Bretagne. Avec un parcours attrayant sur l'offre du Groupe MSA en fonction de l'âge, du profil et des attentes de chacun.

11 AU 14 SEPTEMBRE
SPACE, ÉDITION NUMÉRIQUE !

Le 32^e Space (salon de la production agricole carrefour européen) se tient à Rennes. Ce salon professionnel des productions animales rassemble les acteurs des filières bovine, porcine, avicole, cunicole et ovine. Près de 110 000 visiteurs viennent s'informer et se former. Avec la réalité virtuelle présentée par les MSA bretonnes comme un véritable outil de prévention.



© Sylvie de La Faurègue

SANTÉ AU TRAVAIL

Congrès national de médecine au travail

Début juin à Marseille, se tient le 35^e congrès national de médecine et santé au travail. Celui-ci réunit 3 200 professionnels de la santé au travail, chercheurs, partenaires sociaux... autour de plusieurs thématiques, dont les zoonoses, les troubles musculo-squelettiques, la promotion de la santé. À cette occasion, 472 posters sont présentés dont 23 préparés par les MSA. Un prix récompense les trois meilleurs d'entre eux et c'est la MSA Portes de Bretagne qui remporte le premier prix pour son travail sur l'évaluation de l'exposition des paysagistes à la silice : étude descriptive auprès des entreprises du secteur du paysage d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, travail réalisé en équipe santé-sécurité au travail. ✿

VIE DE L'INSTITUTION

Rencontres parlementaires

64 sénateurs et députés participent à ces rencontres organisées par la CCMSA. Ses dirigeants présentent les spécificités du régime agricole, partagent le positionnement institutionnel sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2019, s'expriment sur divers sujets tels que les retraites, les actions de la MSA sur les territoires ruraux, son offre de services, le prélèvement à la source, la déclaration sociale nominative (DSN), le Tesa. Ils répondent aux questions des parlementaires notamment sur les exonérations « travailleur occasionnel-demandeurs d'emploi » (TO-DE), le système informatique de la MSA, les maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa), les retraites agricoles et l'accompagnement à la reconversion des anciens exploitants. Ces échanges permettent de clarifier les positions de la MSA sur ses nombreux champs d'activité. ✿



© Christophe Simon



© Eve Dusaussoy

EXERCICE DE LA MÉDECINE EN MILIEU RURAL

Congrès du collège national des généralistes

Au mois de novembre se déroule, au Corum de Montpellier, le 17^e congrès du collège national des généralistes enseignants (CNGE). Cet évènement, qui a lieu chaque année, rassemble la communauté généraliste autour du thème principal « Enseigner et exercer la médecine générale ». Pour cette édition, l'accent est mis sur l'innovation. Parce que la MSA développe des actions dans le domaine de la prévention, du médico-social, de l'organisation des soins et de la gestion du risque, elle est partenaire de cette manifestation. Grâce à un savoir-faire médico-social reconnu, la MSA propose régulièrement des solutions innovantes pour l'organisation des soins, particulièrement en milieu rural. Les intervenants MSA interpellent les stagiaires, enseignants, étudiants tout simplement, en parlant avec eux de leur avenir, de ce qu'ils envisagent... L'occasion d'aborder la possibilité d'installation en milieu rural : quelles sont les bonnes raisons d'exercer en milieu rural ? Quelles sont les démarches ?... Des questions auxquelles les médecins MSA ont une réponse. ❁



© CCMSA Image

SALON DE L'AGRICULTURE

La MSA sur un plateau

672 568 visiteurs arpentent les allées du parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris, à l'occasion de l'édition 2018 du Salon international de l'agriculture. Les équipes de la MSA se relaient pour rencontrer et renseigner le public, et proposer de nombreuses animations pour le plaisir de tous... Placé cette année sous le thème « L'agriculture, une aventure collective ! », le Salon est la plus grande manifestation agricole européenne. La MSA accueille les visiteurs sur son stand. Une nouveauté : elle installe un plateau média. Quatre heures d'antenne sont proposées en direct – et peuvent être visionnées en Replay sur le site msatv.fr. Lieu privilégié pour échanger avec les partenaires, le SIA est également un rendez-vous politique important. ❁

3 AU 5 OCTOBRE

L'ÉLEVAGE AU SOMMET !

La 27^e édition du Sommet de l'élevage se tient à Clermont-Ferrand. Comme chaque année, la MSA Auvergne est présente afin de proposer aux 97 000 visiteurs de l'information, du conseil, de l'accompagnement et de la prévention.

12 OCTOBRE

SANTÉ ET SÉCURITÉ EN AGRICULTURE

Le symposium, organisé par l'INMA (institut national de médecine agricole) à Tours, dresse le bilan de soixante-dix années de fonctionnement des services de santé-sécurité au travail. Si 1946 a été l'année de la création de la médecine du travail dans les entreprises du commerce et de l'industrie, c'est seulement vingt ans plus tard qu'une loi prévoit son corollaire pour les salariés de l'agriculture.

31 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE

EN SELLE À ÉQUITA

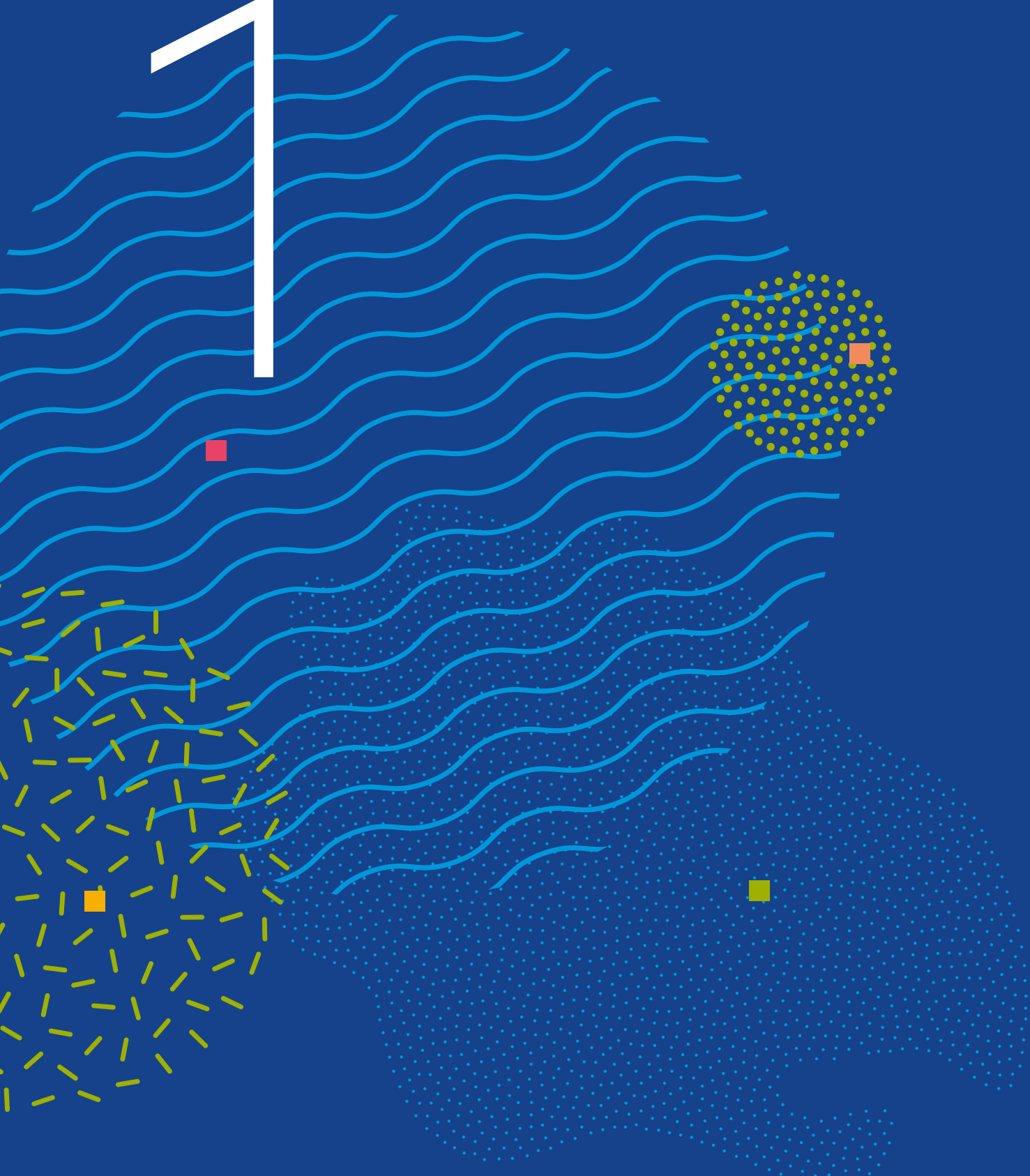
Médecins, infirmiers et conseillers en prévention de l'ARCMSA (agence régionale des caisses de MSA – Ain-Rhône, Alpes du Nord, Ardèche Drôme Loire et Auvergne) sont présents à la 24^e édition d'Equita, à Lyon. Le secteur équin est très accidentogène et plus de trois quarts des accidents du travail déclarés dans cette filière sont directement liés à l'utilisation de l'animal. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une chute de cheval.

20 AU 22 NOVEMBRE

VINITECH-SIFEL : UNE BONNE CUVÉE

Plusieurs milliers de professionnels des filières vitivinicoles et fruits et légumes sont attendus à Bordeaux. Une occasion à ne pas manquer pour la MSA, qui propose un stand et des conférences, dont une intervention de la MSA des Charentes sur le lavage des pulvérisateurs à panneaux récupérateurs. Une opération délicate qui expose particulièrement l'utilisateur aux produits phytosanitaires.

1



LA MSA EN ORDRE DE MARCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Acteur engagé des politiques publiques, la MSA est partie prenante des réformes touchant à la protection sociale. En tant qu'organisme professionnel agricole, elle agit pour l'évolution de celle-ci afin de mieux garantir ses ressortissants contre les aléas de la vie.

ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE

83 %

c'est le taux moyen de satisfaction aux services de la MSA.

2 jours

c'est le délai moyen pour régler les feuilles de soin électroniques.

88 %

d'adhérents satisfaits du site Internet.

80 %

des mails sont traités sous 48 heures.

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

99,9 %

c'est le taux d'intégration des DSN.

PRIME D'ACTIVITÉ

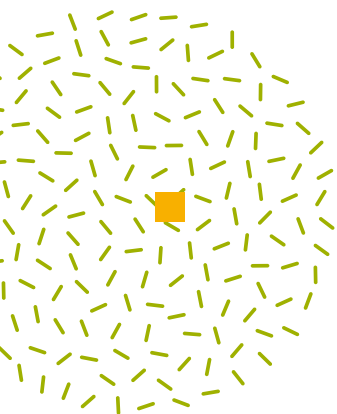
129 400

foyers bénéficiaires de la prime d'activité en janvier 2019 au régime agricole.

MÉDIATION

553

saisines du médiateur en 2018.



Une nouvelle donne pour les organismes de Sécurité sociale

La Sécurité sociale s'inscrit dans un processus de réforme important et continu, motivé par l'émergence de nouveaux risques, l'évolution des besoins sanitaires et sociaux de la population, les attentes en termes de relation de service, la montée en puissance du numérique, les contraintes budgétaires, la rationalisation... Le rythme des transformations et des ajustements se poursuit de façon très soutenue. Guichet unique de la protection sociale agricole, la MSA est inévitablement largement concernée par ces changements intervenant dans les différentes branches.

Parmi les réformes intervenues en 2018, l'une concrétise la volonté gouvernementale de moderniser l'action des services publics. Faire confiance et faire simple, telles sont les intentions qui ont présidé à l'élaboration de la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (dite loi Essoc) à l'horizon 2022. Les services publics doivent œuvrer pour une administration de conseil et de service (conseils loyaux, simplicité, adaptation, accompagnement des démarches, association des usagers aux politiques publiques, relation de confiance, développement de la médiation...) et pour une action modernisée, simplifiée, décentralisée et plus efficace (évaluation de l'efficacité administrative, modes d'organisation, prise en compte de la diversité des territoires, réduction des délais, horaires d'ouverture...).

La MSA est bien entendu impactée par de nombreux volets de cette loi et mobilise ses équipes pour son application. Le texte consacre notamment le droit à l'erreur (chaque usager, personne physique ou morale, doit pouvoir rectifier son erreur – spontanément ou au cours d'un contrôle – lorsqu'elle est commise de bonne foi), veut faciliter les parcours, alléger les démarches au quotidien, mettre à profit la dématérialisation pour que les usagers n'aient pas à transmettre plusieurs fois la même information...

Certaines mesures entrent en vigueur immédiatement. Pour d'autres, la dynamique de transformation se fonde sur des expérimentations. Les initiatives développées par les MSA font l'objet, fin 2018, d'un recensement dont les résultats sont transmis à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) pour nourrir les réflexions des pouvoirs publics.

SIX CHANTIERS D'EXPÉRIMENTATION



La Loi Essoc prévoit des expérimentations accompagnées et pilotées par la DITP et les préfets :

- mise en œuvre de la « relation de confiance » pour les particuliers ;
- mise en œuvre de la « relation de confiance » pour les entreprises ;
- référent unique pour les entreprises ;
- référent unique pour les particuliers ;
- limitation de la durée des contrôles ;
- élargissement des horaires d'ouverture.

La MSA est fortement active dans les expérimentations liées à « relation de confiance » via les caisses de Bourgogne, Charente et Provence Azur.



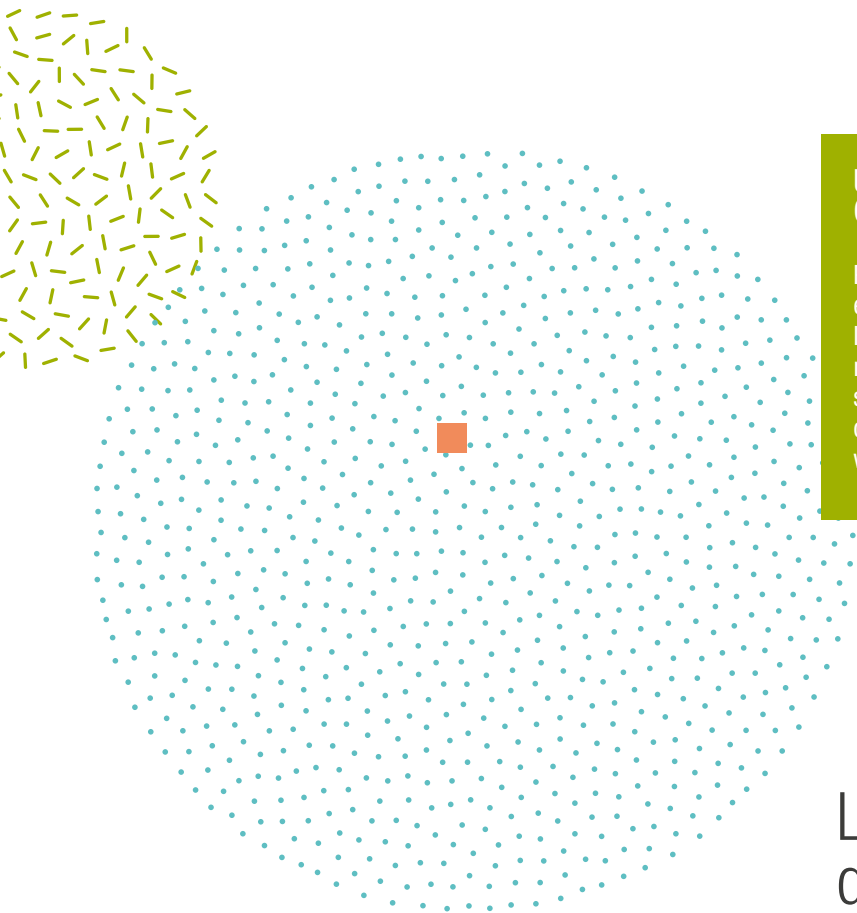
553 saisines du médiateur
en 2018 (+ 22 % par rapport à 2017).

Le premier régime de sécurité sociale à s'être doté d'une médiation

Le régime agricole dispose depuis l'année 2000 d'un médiateur national intervenant en second recours pour la résolution des litiges, après décision de la commission de recours amiable locale. Indépendant, il est choisi à l'extérieur de la MSA pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Un dispositif bien installé et rôdé, conforté par la loi Essoc du 10 août 2018 (son article 35 instaure un médiateur au niveau national, compétent pour l'ensemble du réseau).

Le médiateur a une triple mission : émettre un avis, éventuellement faire des recommandations, sur les différends qui lui sont soumis ; accompagner le cas échéant la démarche des assurés vis-à-vis des caisses lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés dans la prise en compte de leurs réclamations ; suggérer les modifications qu'il lui paraît opportun d'apporter aux réglementations, et contribuer ainsi à l'ajustement permanent des règles et procédures.

Outre la réforme inscrivant dans le droit français le médiateur de la MSA, l'année est marquée par une actualisation de la charte de la médiation au régime agricole. Celle-ci définit les modalités de fonctionnement du dispositif rénové et les responsabilités incombant aux différents acteurs (médiateur, CCMSA, MSA).



La MSA prépare la réforme des retraites

En 2018, le système de retraites est mis en débat via un dispositif de participation citoyenne. La transformation envisagée s'articule autour de :

- l'universalité, pour répondre à la demande de justice et d'égalité, avec des règles communes pour l'effort contributif et le calcul des droits ;
- la simplification, par l'harmonisation des règles ;
- la soutenabilité, avec des mécanismes garantissant aux cotisants actuels que le système sera à l'équilibre à long terme et que la confiance dans la solidarité entre les générations sera ainsi retrouvée ;
- l'adaptation aux évolutions de l'emploi et de l'économie du XXI^e siècle, prenant mieux en compte les nouvelles formes d'emploi et de carrière.

La consultation s'appuie notamment sur une plateforme en ligne et des ateliers organisés en région. La MSA se mobilise, invitée par le haut-commissaire à la réforme des retraites à participer à ces ateliers, en septembre et octobre 2018. Les caisses contribuent à l'animation des stands ouverts – en l'occurrence des espaces dédiés à l'information retraite associant les principaux régimes, de base et complémentaires, ainsi que le GIP (groupement d'intérêt public) Union retraite. Près de **800 personnes** prennent part à ces rencontres.

À l'issue de la concertation menée avec les partenaires sociaux et de cette participation citoyenne, les premières pistes de la future réforme sont dévoilées, le projet de loi devant être présenté au Parlement au second semestre 2019, pour une mise en place à partir de 2025.

UNE DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE COMMUNE À TOUS LES RÉGIMES



Pour simplifier les démarches liées à la demande de retraite et faire évoluer l'offre proposée, un travail commun de tous les régimes conduit à l'ouverture d'un nouveau service, en mars 2019. Celui-ci permet à l'adhérent d'effectuer une seule demande de retraite pour l'ensemble de ses régimes, de base et complémentaire.
www.info-retraite.fr

La revalorisation de la prime d'activité

Dans le cadre de l'action en faveur du pouvoir d'achat, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité a été annoncée en décembre 2018, à effet du 1^{er} janvier 2019. Ce coup de pouce a nécessité une mobilisation importante et une réactivité des équipes de la MSA pour assurer le versement, le 5 février, de la prestation revalorisée : information aux caisses (qui doivent notamment former leurs chargés d'accueil pour informer le public, puis traiter des demandes parvenues en grand nombre), adaptation des outils informatiques, communication multicanal en direction des assurés...

Créée en 2016, la prime d'activité a pour objectif d'inciter à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et d'améliorer le niveau de vie des travailleurs modestes, qu'ils soient salariés ou non-salariés, en complétant leurs revenus. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle prenant en compte les ressources du foyer (revenus d'activité professionnelle et de remplacement, indemnités journalières maladie, indemnités chômage, prestations familiales, aides au logement...). Elle se matérialise par une somme supplémentaire versée au titre de chaque membre d'un foyer dont les revenus sont supérieurs à **592 euros** nets en 2019.



129 400

foyers bénéficiaires de la prime d'activité en janvier 2019 au régime agricole.

+ 480 %

c'est le taux de progression des demandes de prime d'activité sur les trois premières semaines de janvier 2019, par rapport à la même période en 2018.

Le congé maternité des agricultrices

Afin de profiter d'un véritable repos maternel tout en assurant la poursuite du travail sur l'exploitation, les agricultrices bénéficient d'une allocation de remplacement pour employer une personne pendant la durée de leur congé de maternité.

La députée Marie-Pierre Rixain a ainsi été missionnée par le gouvernement afin d'expertiser les évolutions envisageables du congé maternité, notamment des travailleuses indépendantes et des exploitantes agricoles. Elle a auditionné de nombreux acteurs dont la MSA, qui a proposé des pistes d'amélioration. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 lève certains freins et aménage le dispositif au 1^{er} janvier 2019 :

- les agricultrices étaient jusqu'alors redevables de la CSG et de la CRDS sur le montant de l'allocation de remplacement. Ces charges sont supprimées pour elles ;
- le congé minimal pour bénéficier d'une indemnisation du congé maternité, fixé jusqu'alors à deux semaines pour les agricultrices, est porté à huit semaines, comme pour les salariées ;
- si l'allocation de remplacement reste le socle du dispositif, la loi instaure une indemnité journalière forfaitaire accordée aux femmes cheffes d'exploitation et d'entreprise agricole quand un remplaçant ne peut être trouvé.

En mai 2019, la MSA reste dans l'attente de la parution du texte fixant le montant de cette indemnité journalière forfaitaire pour traiter les demandes reçues.

GÉNÉRALISATION DES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DU RETOUR À DOMICILE



Le programme d'accompagnement du retour à domicile (Prado) des patients hospitalisés consiste en la mise en relation du patient avec un ou plusieurs professionnels de santé qui le prennent en charge à son retour à domicile, sur proposition de l'établissement hospitalier. Lancé par le régime général, expérimenté également par la MSA, il est généralisé au fil des ans pour la maternité, l'orthopédie, l'insuffisance cardiaque, la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Le régime agricole décide d'intégrer, à compter du 1^{er} novembre 2018, les futurs volets dès leur création par le régime général. Des généralisations qui permettent d'uniformiser l'offre entre les assurés du régime général et ceux de la MSA, de favoriser l'évolution vers l'ambulatoire, de renforcer la qualité de la prise en charge en ville et d'accompagner la diminution des durées de séjour à l'hôpital.

Du nouveau pour le complément du libre choix du mode de garde

Versé jusqu'alors par la MSA ou la CAF, le complément de libre choix du mode de garde l'est désormais par le centre national Pajemploi, qui devient l'interlocuteur central des parents qui emploient un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) garde d'enfant à domicile. CAF et MSA conservent toutefois la responsabilité de l'examen du droit à cette prestation familiale et de son financement.

La réforme, préparée dès 2018 pour une ouverture du service en mai 2019, vise à simplifier et rendre plus accessible le recours à un mode d'accueil individuel en limitant les avances de trésorerie pour les parents ; sécuriser le versement des salaires aux assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile ; améliorer l'efficacité du recouvrement des cotisations sociales liées à la garde d'enfant.



FOCUS

1^{ER} JANVIER 2004

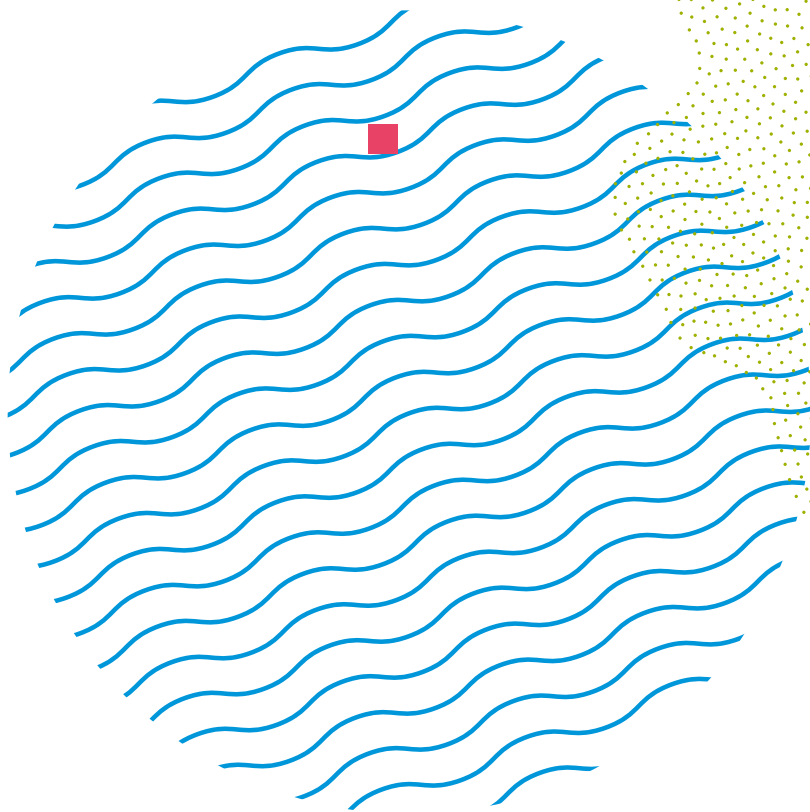
Création de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) qui permet d'aider les parents à faire face aux dépenses liées à l'entretien et à l'éducation de leur enfant, dès la naissance et les accompagne jusqu'à son sixième anniversaire. Elle se compose de plusieurs aides dont le complément du libre choix du mode de garde, destiné aux familles ayant recours à un mode de garde individuel pour un enfant âgé de moins de six ans.

62 144 familles du régime agricole perçoivent au moins une prestation de la Paje en 2017.

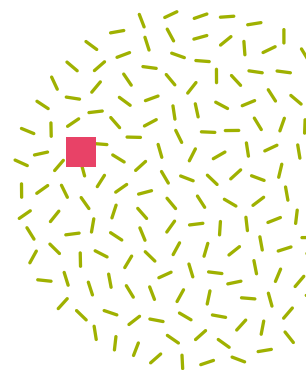
Le recours au rescrit social encouragé

La procédure de rescrit social permet à un cotisant ou futur cotisant agricole (ou avocat ou expert-comptable le représentant) d'interroger la MSA sur l'application d'un point spécifique de législation (affiliation, cotisations, contributions sociales, prélèvements sociaux...). Il peut ainsi obtenir, dans un délai déterminé, une réponse justifiée et explicite sur sa situation, pour éventuellement s'en prévaloir pour l'avenir, notamment en cas de contrôle.

Malgré une information déjà réalisée en 2017, le recours à cette possibilité reste encore trop faible. Celui-ci permet pourtant la prévention des risques juridiques, garantissant ainsi un recouvrement performant et une meilleure lisibilité de la norme sociale. La MSA lance donc, au premier semestre 2018, une nouvelle campagne de sensibilisation mobilisant l'ensemble des moyens et canaux de communication.



25 000 personnes
bénéficiaires de ces prestations au régime agricole.



Du nouveau dans la gestion des prestations accidents du travail

Afin de simplifier le financement et l'architecture de la branche accidents du travail et maladies professionnelles, les fonds communs des accidents du travail sont dissous par la loi de financement de la sécurité sociale 2017. L'un d'eux, le FCATA (fonds commun des accidents du travail agricole), regroupait les rentes et allocations versées aux exploitants et salariés agricoles victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle constatés avant le 1^{er} juillet 1973 et celles versées aux exploitants

victimes d'un accident du travail entre juillet 1973 et mars 2002, dans le cas d'une souscription à une assurance facultative.

La MSA se voit confier, à compter du 1^{er} janvier 2018, la gestion des prestations correspondantes, jusqu'alors assurée par la Caisse des dépôts et des consignations (CDC). En 2018, MSA et CDC organisent progressivement ce transfert. Au terme de ces opérations, la MSA Auvergne est l'opérateur unique chargé d'assurer cette gestion pour l'Institution, au 1^{er} janvier 2019.

Une reprise progressive du travail indemnisée pour les non-salariés

Deux mesures, qui permettent aux non-salariés agricoles une reprise progressive du travail adaptée à leur santé, tout en bénéficiant de revenus de remplacement durant cette période, entrent en application au 1^{er} janvier 2018. Ils peuvent ainsi prétendre – à l'instar des salariés et des travailleurs indépendants – au versement d'indemnités journalières maladie en cas de reprise du travail à temps partiel thérapeutique et d'indemnités journalières d'accidents du travail en cas de reprise d'un travail léger. La direction de la réglementation de la CCMSA diffuse début 2018 des informations sur les règles spécifiques prévues (conditions d'ouverture de droit, durée du versement des indemnités journalières, montant...) à la suite de cette évolution de la législation.

Un fonds financier pour accompagner la réforme du micro-bénéfice agricole

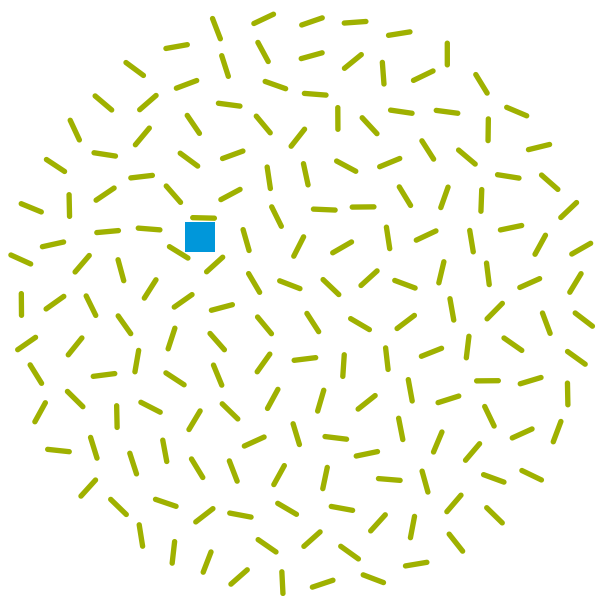
Le régime fiscal du forfait agricole a disparu au profit du régime du micro-bénéfice agricole (dit « micro-BA »). Une réforme entrée en vigueur, fiscalement, pour l'imposition des revenus 2016 et, socialement, pour la détermination des cotisations sociales dues en 2017.

La loi a prévu, à titre exceptionnel et transitoire, la création d'un fonds financier d'accompagnement des agriculteurs concernés par une augmentation significative de leurs cotisations sociales dues au titre de l'année 2017. Ce fonds de **8 millions d'euros** est mis en œuvre par la CCMSA et permet la prise en charge de cotisations sociales. La répartition des crédits entre les départements fait l'objet d'arrêtés du ministère de l'Agriculture, sur proposition du conseil d'administration de la CCMSA.

Un dispositif d'exonération de cotisations patronales repensé

Au 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le crédit d'impôt de taxe sur les salaires sont supprimés en faveur d'un renforcement de la réduction générale des cotisations patronales. Une volonté d'installer une baisse pérenne de cotisations sociales pour les employeurs qui entraîne notamment :

- la suppression définitive, au 1^{er} janvier 2021, des exonérations spécifiques de cotisations patronales en faveur des travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi (TO/DE), avec la mise en place d'un dispositif transitoire pour les années 2019 et 2020. Une mesure compensatoire souhaitée par la MSA, craignant que la suppression de l'exonération TO/DE entraîne une perte importante pour certains non-salariés agricoles ;
- l'aménagement des exonérations en faveur des structures, employeurs de droit privé, concernant l'aide à domicile auprès des personnes fragiles et du dispositif d'exonérations liées à l'embauche des apprentis par des employeurs relevant du secteur privé.



PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2019



La MSA rend son avis sur ce texte le 2 octobre. Elle regrette notamment que sa demande de reprise par la caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) des déficits cumulés de la branche vieillesse des non-salariés, s'élevant à **3,7 milliards d'euros**, n'ait pas été entendue et la renouvelle pour le PLFSS 2020.

Une réforme d'ampleur des juridictions sociales

Inscrite dans la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, la réforme du contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle est destinée à rendre la justice plus simple, plus accessible et plus lisible en matière de droits sociaux. Elle prévoit notamment la suppression des tribunaux des affaires de sécurité sociale, des tribunaux du contentieux de l'incapacité ainsi que des commissions départementales d'aide sociale, pour créer des pôles sociaux dans les tribunaux de grande instance. Une modification d'ampleur – généralisation du recours amiable préalable à tous les contentieux (sauf en matière de tarification des accidents du travail – maladies professionnelles), nécessité d'informer précisément les assurés sur cette nouvelle organisation, les délais et voies de recours, actualisation des documents et courriers... – qui entraîne d'importantes conséquences dans la gestion et la pratique des MSA, que ces dernières doivent appréhender dans des délais contraints (le décret fixant les règles de procédure applicables aux contestations des décisions des organismes de sécurité sociale, des maisons départementales des personnes handicapées et des autorités administratives intervenant dans le domaine de l'aide sociale est paru au Journal officiel du 30 octobre 2018).

Quarante-six sollicitations des corps de contrôle et des parlementaires

La CCMSA est soumise à des audits – Cour des comptes, Inspection générale des affaires sociales, Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale... – qui peuvent se dérouler sur de longues périodes. En 2018, **32 missions** sont coordonnées et suivies par le cabinet de la présidence et de la direction générale sur une large palette de thématiques puisque le régime agricole gère toutes les branches de la sécurité sociale. Parmi celles-ci : liquidation des pensions de retraite, pensions d'invalidité, indemnités journalières, allocation aux adultes handicapés, congé paternité, plan national santé-environnement, statut des jockeys, filière bois... Autres sollicitations : les auditions parlementaires. Au nombre de **14** en 2018, elles concernent notamment la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phyto-pharmaceutiques, le projet de loi État au service d'une société de confiance (Essoc), la revalorisation des petites retraites agricoles, les maisons de services au public (MSAP)...



99,5 %

montée en charge des entreprises soumises à l'obligation DSN (hors entreprises en Tesa).

99,9 %

c'est le taux d'intégration des DSN .

Déclaration sociale nominative (DSN) : une norme généralisée et sous maîtrise

Depuis 2015, la DSN a fait l'objet d'un enrichissement jalonné de son contenu et d'un déploiement progressif aux entreprises. Au 1^{er} janvier 2017, la norme est entrée dans sa 3^e et dernière phase pour se substituer à l'ensemble des déclarations sociales. Au 1^{er} juillet 2017, elle est devenue obligatoire pour tous les employeurs de main-d'œuvre agricoles, à l'exception de ceux souhaitant opter pour le nouveau Tesa et de certains établissements publics (lycées agricoles, par exemple). À ce jour, **136 000 entreprises** déposent des DSN, soit **95 %** de la cible attendue à fin 2018. Ce parachèvement de la montée en charge de la DSN au régime agricole vient récompenser la mobilisation de la MSA pour accompagner les entreprises agricoles dans la mise en place et la transmission de ce nouveau flux dématérialisé des données et cotisations sociales issues de leurs logiciels de paie. Néanmoins, face au transfert de responsabilité que constitue la mise en œuvre de ce système déclaratif de recouvrement des cotisations (en

lieu et place de l'appel chiffré MSA), l'Institution doit rester impliquée auprès des employeurs et des tiers-déclarants pour en faciliter la compréhension et en optimiser les usages : paramétrages, complétude et fiabilisation des DSN, régularisations, paiement... Là aussi, les actions de la MSA en vue de la bonne maîtrise du dispositif par les utilisateurs portent leurs fruits. En interne, dans un contexte de mutualisations de l'activité cotisations sur salaires au sein des caisses, la MSA avance sur des problématiques axées sur la rationalisation et l'automatisation de ses processus métiers. Pour sécuriser les obligations des employeurs, garantir les droits des salariés et assurer le service à ses partenaires en gestion pour compte, elle porte une attention soutenue aux conditions d'intégration, de comptabilisation, d'exploitation et de transfert des données véhiculées par les DSN. Enfin, dans le cadre des travaux portant sur la certification des comptes du régime agricole, la MSA développe ses actions de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Statistiques : une nouvelle série de données labellisée

La labellisation vise à garantir aux utilisateurs de ces statistiques qu'elles sont produites et diffusées dans le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne au même titre que celles produites par le service statistique public. En 2013, l'autorité de la statistique publique (ASP) labellise pour une durée de cinq ans les statistiques produites par la MSA. Dans son avis du 17 janvier 2019, elle notifie, à l'unanimité de ses membres, le renouvellement de la labellisation, pour 5 ans, des séries de données produites par la MSA et déjà labellisées en 2013, à savoir : les statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés agricoles, des bénéficiaires de prestations familiales, des bénéficiaires de pensions salariées et non-salariées agricoles, d'accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles. L'Autorité notifie également la labellisation des séries sur les dépenses d'assurance maladie du régime agricole en

date de remboursement et en date de soins. Cette labellisation est assortie de contraintes en matière de calendrier de publication des données. Elles sont accessibles sur le site www.statistiques.msa.fr




16 813

visites du site en 2018.

Top 4 des thématiques les plus consultées : la démographie agricole, accident du travail, emploi agricole et revenu, retraite.

Le site mesdroits sociaux.gouv.fr rendu accessible

Le portail numérique des droits sociaux (PNDS) est plus connu des internautes sous le nom de domaine www.mesdroits sociaux.gouv.fr. Il poursuit un double objectif de simplification d'accès et de lutte contre le non recours aux droits sociaux. Développé par la MSA pour le compte de l'État et des autres régimes, il permet à tout citoyen de consulter ses droits en santé, retraite, famille, chômage, logement et solidarité, de recevoir des informations des organismes gestionnaires et d'engager des démarches, ainsi que de simuler les prestations sociales auxquelles il peut prétendre. La MSA assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, le développement et l'exploitation du portail, ainsi qu'une assistance technique, via une hotline et une boîte mail, d'un site intégrant de constantes évolutions. En 2018, la page d'accueil est refondue et de nouveaux partenaires rejoignent le portail : la mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), et le groupement d'intérêt public modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), entre autres. Il est désormais possible de visualiser l'évolution de son salaire et de ses contrats sur les 12 derniers mois. En matière d'accessibilité

 **447 105** visites.
2 328 661 pages vues.

numérique, le portail est mis en conformité avec les normes en vigueur. Le moteur du simulateur fait l'objet de plusieurs mises à jour de réformes et revalorisations de barèmes. La MSA devient le contributeur majoritaire des mises à jour du moteur (*open source*) pour le périmètre de la sphère sociale. La direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic), placée sous l'autorité du Premier ministre, souhaite d'ailleurs mutualiser davantage ses travaux avec la MSA. Une marque de confiance de la part des pouvoirs publics.

Un nouvel espace grand public

Le mouvement *open data* ou données ouvertes vise à obtenir de tout type de structure, notamment celles en charge d'une mission de service public, la mise à disposition de données électroniques de façon libre et gratuite. À ce titre, la MSA enrichit son offre en publiant des données de cadrage issues de ses systèmes d'information statistique. Ainsi, les données relatives aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par commune, aux installations par canton, aux taux de prévalence en affection de longue durée, aux patients consommant des soins de ville, à l'emploi salarié et aux retraités par commune sont disponibles sur le site www.statistiques.msa.fr. Ce dernier, référencé sur www.data.gouv.fr comme fournisseur de données ouvertes, utilise GéoMSA, l'outil de cartographie dynamique de l'institution.

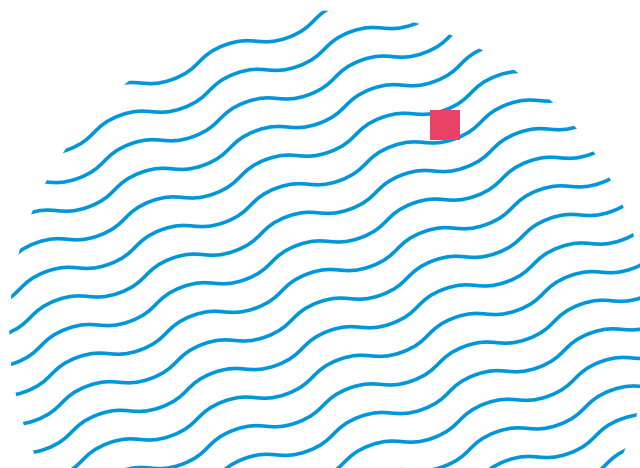
FOCUS

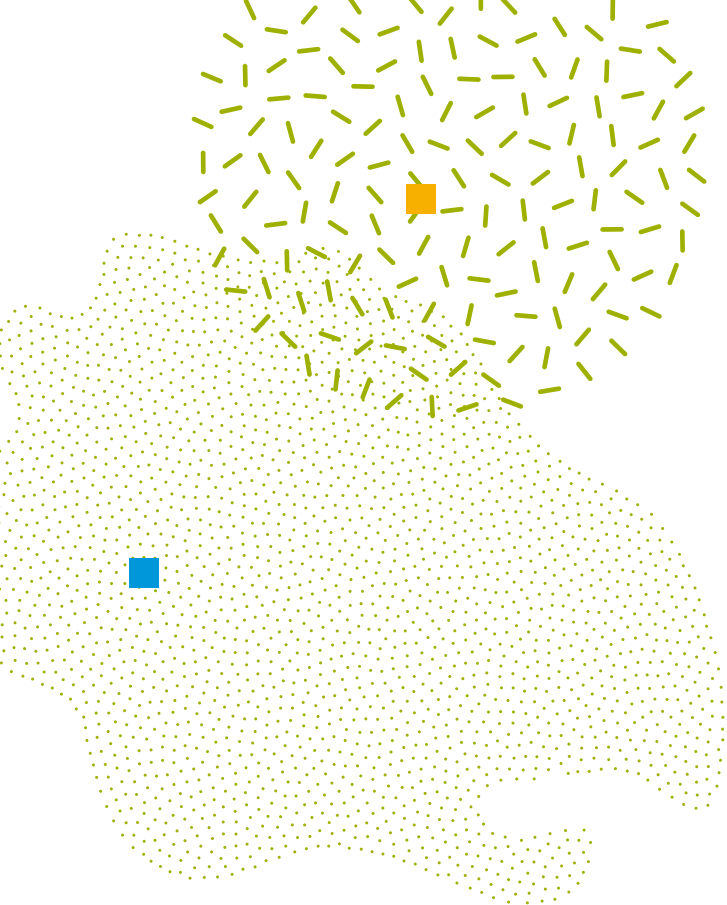
LA MSA FOURNISSEUR OFFICIEL D'IDENTITÉ FRANCECONNECT

La MSA souhaite se positionner comme un acteur clé de la transformation numérique. Déjà reconnue comme fournisseur de services FranceConnect, elle devient, à l'instar d'Impots.gouv.fr, Ameli.fr, Ldn, La Poste, ou Mobile Connect et moi, fournisseur d'identité, en octobre 2018. Ainsi, grâce à FranceConnect, plus de **1,5 million d'adhérents**, inscrits sur l'espace privé MSA, peuvent désormais, via leur numéro de sécurité sociale, accéder directement aux services des portails numériques de la sphère publique (dont mesdroits sociaux.gouv.fr).

DES DONNÉES VALORISÉES PAR LA RECHERCHE

Par ailleurs, les chercheurs ont accès à des données plus fines de la MSA, en accès privé et payant, sur l'interface dédiée, le centre d'accès sécurisé aux données (Casd), groupement d'intérêt public rassemblant l'État représenté par l'Insee, le groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (Genes), le centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'École polytechnique et l'école des hautes études commerciales de Paris (HEC).





Un engagement sur la transparence respecté

Le président de la République s'engage à renforcer la transparence et l'efficacité des services publics fournis aux Français. L'engagement se traduit par l'obligation pour tous les services publics en relation avec les usagers (CAF, gendarmerie, tribunal, service des impôts, etc.), de publier, à l'horizon 2020, des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction des usagers. Dès la fin de l'année 2018, une première vague d'affichage d'indicateurs de qualité concernent notamment les caisses de sécurité sociale. À la MSA, six indicateurs sont à afficher par chaque caisse sur ses sites d'accueil et sur ses **36 sites Internet** (35 sites de caisses + msa.fr) : le taux de satisfaction global, celui des utilisateurs du site Internet, le pourcentage d'appels aboutis, le délai de réponse aux mails (qui devient le taux de mails traités en moins de 48 heures en 2019), le taux de dossiers payés à échéance pour les prestations familiales, et le taux de dossiers payés à échéance pour les prestations retraite (ajout du délai moyen de paiement des feuilles de soins électroniques aux assurés en 2019). Les pouvoirs publics saluent la réactivité et la mobilisation du réseau MSA pour avoir respecté la feuille de route : le premier affichage intervient le 17 décembre.



88 % de satisfaits du site Internet.

83 % des appels pris en charge.

80 % des mails traités sous 48 heures.

Accompagner les structures d'exercice coordonné

Pour répondre à la nouvelle stratégie nationale de santé, toutes les caisses de MSA doivent réaliser un diagnostic territorial approfondi (volet quantitatif et volet qualitatif) pour le 31 décembre 2018. Les 35 MSA ont réalisé le diagnostic territorial quantitatif sur leur périmètre respectif. Concernant le volet qualitatif, **41 territoires** (principalement des bassins de vie mais également des intercommunalités) ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi par 34 caisses. Dans la grande majorité des cas, ce territoire a été choisi en accord avec l'agence régionale de santé (ARS). Fin 2018, 31 MSA ont finalisé le diagnostic qualitatif ; deux MSA sont en cours de réalisation du diagnostic avec une finalisation prévue au plus tard fin juin 2019 ; deux MSA ont programmé le diagnostic pour le 1^{er} semestre 2019. En juin 2019, il est prévu un rapport de capitalisation de la démarche du diagnostic territorial et une recherche scientifique portant sur l'analyse des résultats autour de l'accès aux soins en milieu rural sur les territoires ayant fait l'objet du diagnostic territorial approfondi MSA. Certains plans d'actions qui en découlent portent notamment sur l'accompagnement de structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelles, communautés professionnelles territoriales de santé, équipes de soins primaires) : les résultats d'une enquête auprès du réseau permettront de dénombrer les nouvelles structures d'exercice coordonné accompagnées par la MSA. L'engagement de la MSA pour favoriser l'installation et la présence de professionnels de santé sur tous les territoires ruraux concorde avec les objectifs affichés par la stratégie nationale de santé « Ma santé 2022 » qui prévoit le doublement du nombre des maisons de santé pluriprofessionnelles (2 000) et le déploiement de **1 000** Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ainsi la MSA a soutenu près de 200 maisons de santé pluriprofessionnelles sur les **680 MSP** situées en zones sous denses ou déficitaires et elle amplifiera son accompagnement auprès des projets identifiés sur le terrain, en collaboration avec les agences régionales de santé et les caisses primaires d'assurance maladie. Par ailleurs, elle contribue au déploiement des CPTS sur les territoires ruraux, notamment à partir des MSP accompagnées.



FOCUS

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Les CPTS, créée par la loi de modernisation du système de santé (LMSS) de 2016, visent à faciliter la coordination de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé libéraux, établissements de santé et médico-sociaux...) ainsi qu'à mieux structurer et fluidifier les parcours de santé sur chacun des territoires.

Promotion du dossier médical partagé

Généralisé début octobre 2018, le dossier médical partagé (DMP), nouveau carnet de santé numérique, permet au patient de partager ses informations de santé avec son médecin traitant et tous les professionnels qui le prennent en charge. Il est gratuit, confidentiel et sécurisé.

Porté par le gouvernement comme l'un des piliers de la nouvelle stratégie numérique de santé, il est sous la responsabilité de la Cnam. Cependant, tous les assurés sociaux peuvent bénéficier de ce carnet de santé numérique.

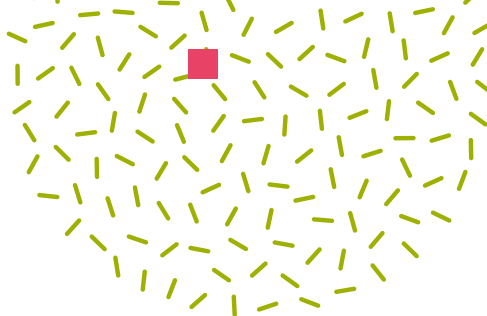
Ainsi, la MSA s'est également engagée dans la promotion du DMP en lançant, en mai 2018, une expérimentation de créations de DMP au sein de la caisse MSA Midi-Pyrénées-Nord puis en déployant ce dispositif dans l'ensemble des caisses de MSA lors du lancement officiel de la généralisation en octobre 2018. Depuis lors, les assurés MSA peuvent donc créer leur DMP soit en pharmacie ou auprès de tout professionnel de santé équipé soit en se rendant à l'accueil de leur caisse.



Plus de **5 millions**
de personnes bénéficient actuellement
d'un DMP en France.

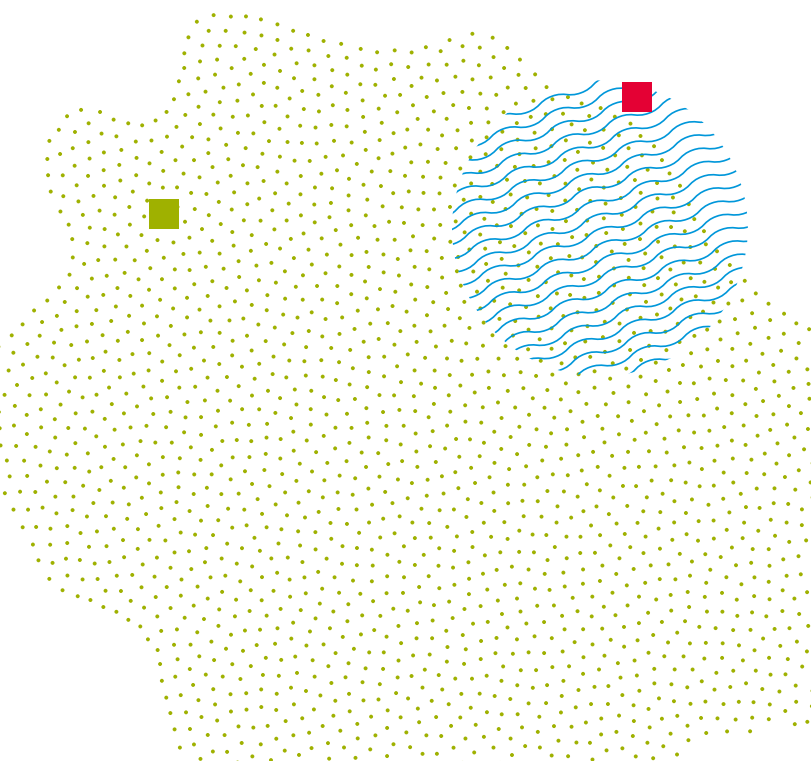
Saspa : vers la reprise de 68 000 allocataires

Le service de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (Saspa), actuellement confié à la Caisse des dépôts, doit être repris par la MSA à compter de janvier 2020. Il s'agit d'assurer un minimum d'existence à des personnes exclues du bénéfice des pensions vieillesse, c'est-à-dire ne bénéficiant d'aucune pension de retraite, ni à leur titre, ni en qualité de conjoint. Un peu plus de **68 000 allocataires**, répartis dans toute la France, y compris l'Outre-mer, sont concernés aujourd'hui. Le projet de reprise de cette activité mobilise fortement la caisse centrale en 2018, avant l'intégration du réseau des caisses en 2019. Un comité de pilotage mensuel s'est constitué pour veiller au bon avancement de ce projet. Le pilotage est également assuré par la direction de la sécurité sociale (DSS). Un audit de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) est en cours pour vérifier la capacité de la MSA à la reprise de cette activité.



Ecophyto 2+ : un investissement dans deux groupes de travail

Le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides est un plan interministériel qui réunit Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et Solidaire, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur. Le gouvernement réaffirme l'objectif de réduction de **50 %** de l'utilisation des pesticides en 2025, prévu par le plan Ecophyto qui devient Ecophyto 2+. Ce plan d'actions a ainsi pour objectifs de réduire de moitié le recours aux pesticides en 2025, de développer les solutions alternatives (bio contrôle, préparations naturelles peu préoccupantes...) et de renforcer la protection des riverains exposés. La MSA se positionne par le choix d'une participation à deux groupes de travail : le conseil, l'accompagnement des agriculteurs et la diffusion de solutions alternative, et la protection des populations et de l'environnement.





Le contrat de solutions

Le contrat de solutions est une démarche collective portée par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Il réunit **42 partenaires** pour promouvoir l'innovation et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse. Il propose aux agriculteurs d'utiliser des méthodes efficaces, durables et économiquement viables. Ce contrat est lancé en 2018 et associe désormais **43 acteurs** du secteur agricole. La MSA se positionne dans le dispositif en tant que contributeur en participant à deux groupes de travail : robotique et agroéquipements, et conseil, formation et diffusion.

Communication sur le risque chimique

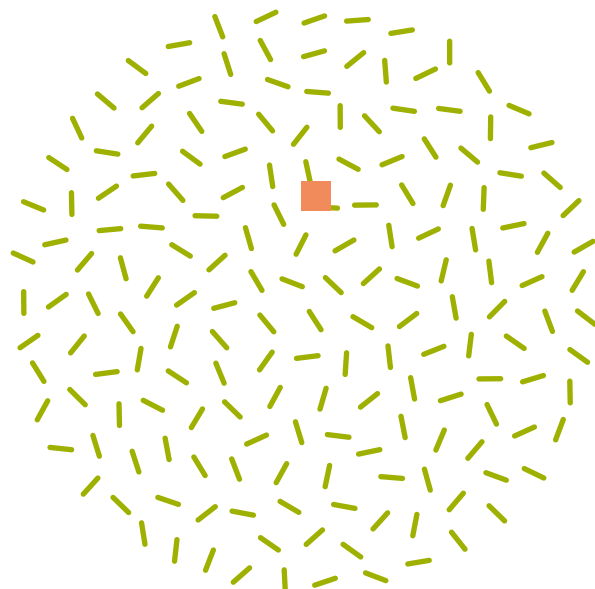
Devant l'importance de l'actualité médiatique et technique concernant le risque chimique, la direction de la santé-sécurité au travail décide de créer deux nouveaux moyens de communication : la *newsletter* risque chimique diffusée au moins deux fois par an et le Flash info diffusé de façon réactive dès que nécessaire. Cette communication a pour objectif d'apporter des éléments de connaissance et de compréhension qui appuient les démarches de prévention menés au sein du réseau MSA. Les deux supports sont adressés à l'ensemble des préventeurs de la santé-sécurité au travail.

Un comité stratégique dédié

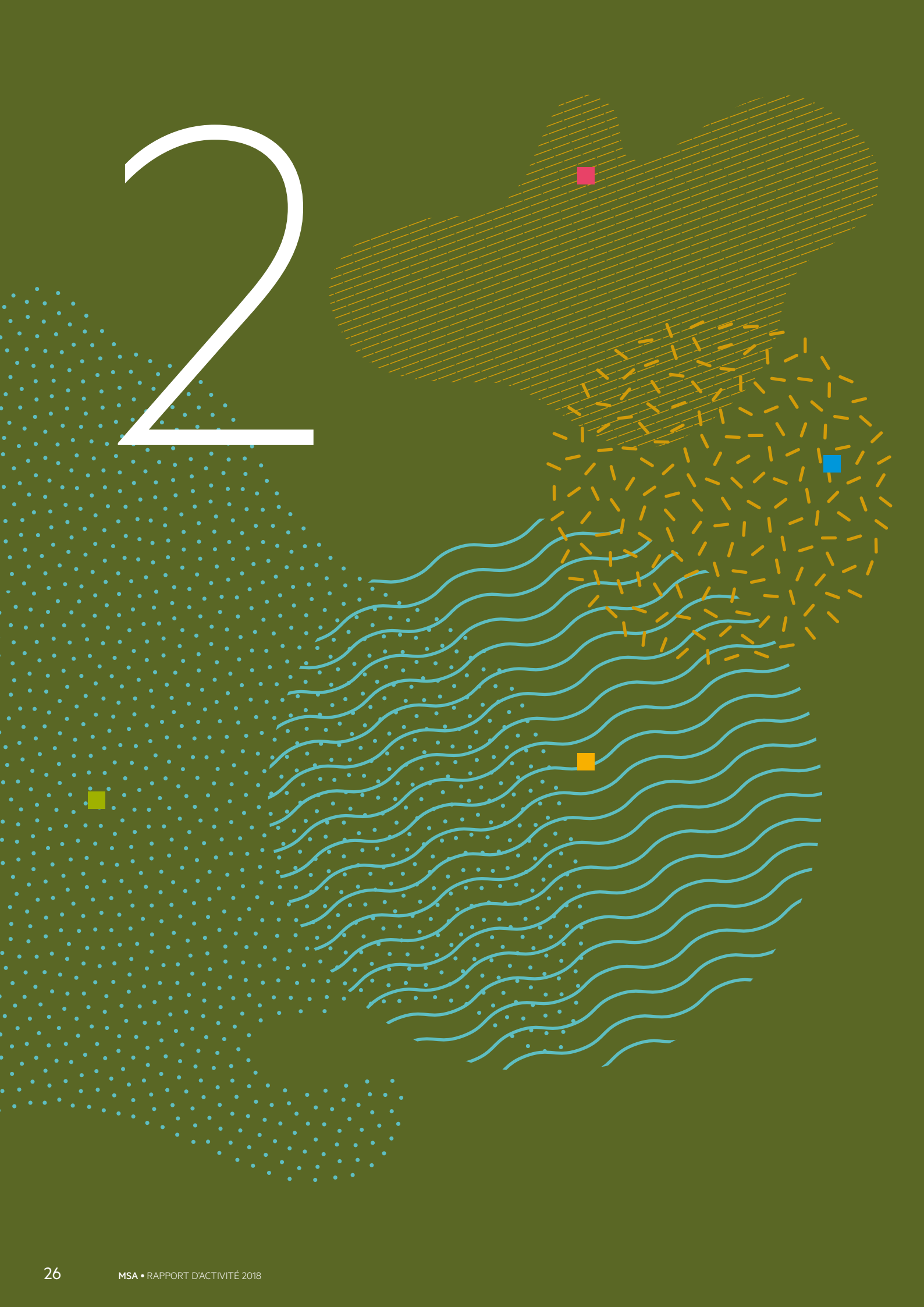
Les risques pour la santé liés à l'exposition aux produits phytosanitaires ont toujours été une priorité pour la MSA qui est consciente des enjeux liés à ce risque. Il est nécessaire de valoriser et de développer les actions de prévention conduites par l'Institution tant au niveau local que national. Afin de construire une stratégie cohérente entre les demandes actuelles publiques ou institutionnelles et les activités de prévention conduite par la MSA, un comité stratégique risque chimique (Costrat RC) est mis en place.

Il a en charge la réflexion stratégique et l'arbitrage sur l'engagement de la MSA sur le sujet de la prévention de l'exposition aux produits phytosanitaires et de ses effets sur la santé humaine en particulier chez les professionnels exposés et plus largement sur les populations assurées par le régime.

Il est compétent pour définir la stratégie de prévention du risque lié à l'exposition aux produits chimiques et de ses effets sur la santé en lien avec : le contrôle médical, la santé sécurité au travail, la gestion du risque et les statistiques santé, et la prévention santé.



2



LA MSA EN ORDRE DE MARCHE POUR LE RENFORCEMENT DE SA PERFORMANCE

Pour continuer de mériter la confiance des adhérents, des pouvoirs publics et de ses partenaires, la MSA met l'accent sur la performance de la gestion, l'optimisation des processus de travail, la sécurisation de son activité et sur un engagement social permanent.

NOUVELLE ENTREPRISE INFORMATIQUE

800

collaborateurs sur 6 sites.

PARTENARIAT

3

nouveaux régimes d'assurance maladie officialisent leur demande de gestion des frais de santé avec la MSA.

HANDICAP

6,81 %

c'est le taux d'emploi moyen national direct.

RESSOURCES HUMAINES

399 536

heures de formations pour le personnel en 2018.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

11,2

millions d'euros de fraude détectée aux prestations au régime agricole en 2018.

MSA 2025 : un nouvel élan nourri par un débat interne approfondi

La MSA s'attelle en 2018 à un projet destiné à constituer une feuille de route pour le prochain mandat (2020-2025). Fidèle au modèle démocratique qui caractérise le régime agricole, celle-ci est coproduite avec l'ensemble du réseau et la forte implication des élus. Une cohésion institutionnelle indispensable pour assurer la mobilisation de tous afin de répondre aux évolutions de l'environnement et aux nouvelles attentes. L'ambition de ce plan stratégique « MSA 2025 » : promouvoir la place du régime agricole dans la protection sociale de demain en investissant plus fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités.

Pour ce faire, un état des lieux des attentes des assurés et des partenaires, et des réalisations de la MSA est établi en début d'année, suivi d'un partage des travaux lors de l'assemblée générale de la CCMSA en juin 2018. Cinq axes sont définis :

- développer des services pour les populations agricoles, les territoires ruraux et les partenaires ;

- proposer une relation de service humaine, performante et proactive ;
- dynamiser et valoriser le rôle des élus pour mieux promouvoir le modèle MSA ;
- gagner en performance pour développer de nouvelles activités ;
- associer les collaborateurs à la mise en œuvre des orientations.

Chaque organisme travaille ensuite avec son conseil d'administration, l'équipe de direction et ses managers pour partager ses expériences, innovations et propositions afin d'envisager les pistes de travail, remontées à la CCMSA pour une exploitation de l'ensemble des contributions. En 2019, une nouvelle concertation a lieu lors de réunions régionales.

Le fruit de cette dynamique est soumis au vote de l'assemblée générale de la CCMSA du 20 juin 2019, dans l'espoir d'un large consensus qui engagera toutes les énergies de l'Institution.

FOCUS

LES GRANDES ÉTAPES

JANVIER-AVRIL 2018

État des lieux des attentes des assurés et des partenaires, et des réalisations de la MSA.

JUIN 2018

Premier partage des travaux stratégiques élaborés avec les représentants du réseau.

JUSQU'AU 15 NOVEMBRE 2018

Chaque caisse réfléchit avec son conseil d'administration, l'équipe de direction et ses managers pour partager les expériences, innovations et propositions. Les contributions ont ensuite été transmises à la CCMSA. En parallèle, une concertation est menée avec les organisations syndicales des salariés MSA.

DU 15 MARS AU 1^{ER} AVRIL 2019

Cinq réunions régionales se tiennent, auxquelles sont conviés les délégués de l'assemblée générale CCMSA de chaque caisse. Concertation également avec les organisations syndicales salariées et non salariées, celles-ci étant invitées à formuler leur contribution pour le 1^{er} avril.

15 MAI 2019

Les propositions finalisées sont présentées au conseil d'administration de la CCMSA.

20 JUIN 2019

Le plan stratégique est soumis au vote de l'assemblée générale.

Performance et ancrage territorial

Face aux fusions demandées par les pouvoirs publics dans un objectif de réduction du personnel, l'Institution a négocié des mutualisations de proximité. Celles-ci traduisent le choix de gagner en performance tout en préservant l'ancrage territorial de la MSA, avec un réseau de 35 caisses et le maintien au moins d'une activité de production par département. Les choix retenus pour bâtir ces mutualisations – pas de centralisation de l'activité et des effectifs dans des plateformes régionales confortent la MSA dans son rôle d'acteur de référence sur les territoires ruraux et/ou fragiles, garantissent aux adhérents une proximité pour l'accès à ses services, maintiennent son inscription dans la vie économique locale et contribuent au dynamisme de certaines villes moyennes.

2018 est l'année de concrétisation d'une grande partie des activités de mutualisation, avec l'atteinte de résultats satisfaisants : sur une cible de **100 %** d'effectifs mutualisés au terme de la convention d'objectifs et de gestion en 2020, **76 %** le sont en fin 2018.

La politique institutionnelle de contrôle actualisée

Celle-ci définit les grandes orientations stratégiques pour la période 2018-2020, socle sur lequel le réseau s'appuie pour l'établissement de ses plans de contrôle. Dans la continuité de la politique définie précédemment (2014), elle s'adapte également à l'évolution de l'environnement institutionnel et législatif, notamment avec :

- l'évaluation des risques, les nouveaux process de contrôle et l'adaptation des outils informatiques liés à l'abandon, avec la déclaration sociale nominative (DSN), du système d'appel chiffré des cotisations au profit d'un dispositif reposant sur une logique déclarative ;
- la prise en compte de l'impact des mutualisations de proximité ;
- les nouveautés apportées par la loi pour un État au service d'une société de confiance (Essoc) du 10 août 2018 ;
- le déploiement à venir du contrôle sur pièces.

Grâce à ce cadre, la MSA est en mesure de justifier, auprès des pouvoirs publics, de la bonne exécution de sa mission de contrôle. Celle-ci compte parmi les obligations de service public de la MSA à l'égard de ses ressortissants. Le régime agricole se doit en effet de garantir l'application de la législation sociale par les adhérents, entreprises et individus.

LOI ESSOC ET CONTRÔLE



Le texte prévoit plusieurs mesures impactant directement l'activité :

- le droit au contrôle : un ressortissant agricole peut solliciter la MSA pour être contrôlé afin de sécuriser sa pratique déclarative. Cette possibilité d'être contrôlé est un droit pour l'adhérent et, si la MSA veut s'en libérer, elle doit motiver son refus. Les contrôles opérés dans ce cadre sont opposables à la MSA.
- L'encadrement de la durée cumulée des contrôles pour les entreprises de moins de 250 salariés : elles ne peuvent faire l'objet de plus de neuf mois de contrôle tous les trois ans, tous corps confondus. Cette mesure nécessite une coordination des organismes et une programmation pluriannuelle.
- La durée maximale des contrôles (trois ou six mois) pour les non-salariés agricoles et les entreprises de moins de 10 salariés s'applique désormais jusqu'à 20 salariés.

Une méthodologie de maîtrise des risques qui évolue

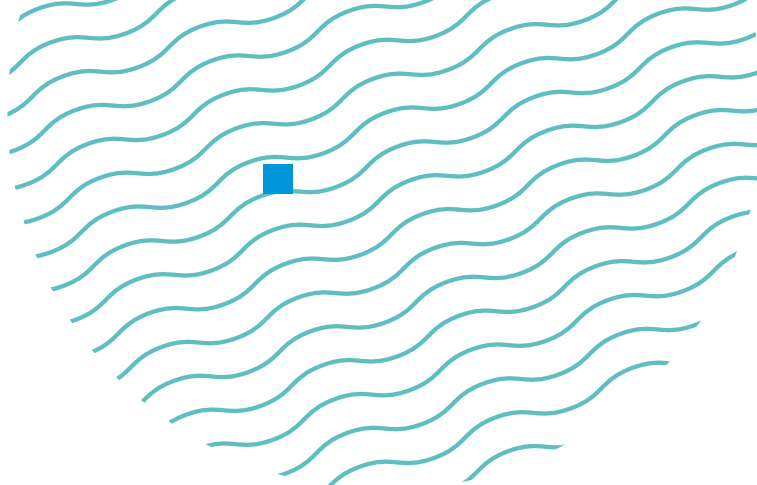
La mise en place de la DSN représente un changement important pour la MSA et pour les entreprises agricoles : remise en cause des pratiques, du système d'information, des modalités de recouvrement et de contrôle ainsi que des relations avec les employeurs. Enjeu majeur pour la MSA, la sécurisation du processus lié à ce nouveau mode de déclaration la conduit à travailler sur la production d'un plan de maîtrise des risques. Elle commence par ailleurs à élaborer un plan de contrôle unique. Celui-ci embarque, pour les optimiser, l'ensemble des actions de contrôle, que celles-ci proviennent de l'ordonnateur ou du comptable. Dans le cadre d'un travail partagé et d'une volonté d'efficacité collective, la direction de l'audit et de la maîtrise des risques, et la direction comptable et financière passent au crible tous les points de contrôle pour identifier les éventuelles redondances et prioriser les plus complémentaires.

La mise en œuvre de cette nouvelle méthodologie se poursuit en 2019, dans les domaines retraite et prestations familiales.

Le partenariat pour la lutte contre le travail détaché monte en charge

Sur le territoire, des salariés sont employés pour des périodes courtes et mis à disposition par des entreprises de l'Union européenne dans le cadre du travail détaché. Pour protéger les travailleurs et les employeurs, pour garantir les conditions de sécurité et les droits en matière de couverture sociale, les contrôleurs externes de la MSA veillent au respect de la législation. Compte tenu des multiples enjeux de ces campagnes de contrôles (en termes de préservation d'une juste et saine concurrence, de respect du « noyau dur » des règles de droit du travail protectrices des salariés et de la validation de leurs droits sociaux), les actions mises en œuvre par les agents de contrôle MSA sont bien souvent conduites en coopération avec les autres corps de contrôle concernés (inspection du travail notamment). De nombreuses entreprises de détachement temporaire relèvent du régime général mais interviennent sur des exploitations agricoles.

En partenariat avec l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), la MSA s'attelle au renforcement des moyens d'action et à l'enrichissement de l'arsenal juridique pour mieux combattre la fraude.



Évaluer le contrôle interne et sécuriser l'activité de la MSA

Malgré tous les dispositifs de contrôle mis en œuvre, un risque financier résiduel peut se faire jour. La production d'un indicateur de ce risque résiduel (IRR) permet de mesurer l'efficacité du contrôle interne. La direction comptable et financière (DCF) et la direction de l'audit et de la maîtrise des risques (DAMR) de la CCMSA travaillent conjointement sur ce sujet.

En 2018, la DAMR pilote la production de l'IRR sur les données entrantes pour la branche famille (il s'agit des informations fournies par les tiers et les adhérents pour l'attribution et le calcul des droits aux prestations familiales). Pour ce faire, selon une

méthodologie et un calendrier rigoureux, **1 000** dossiers sont sélectionnés et examinés sur place par les contrôleurs externes, entre juin et novembre 2018, afin de s'assurer de la fiabilité des données communiquées.

La première livraison de l'indicateur, qui mesure le taux des anomalies financières liées aux données injectées dans le système d'information ou traitées par les gestionnaires pour les prestations familiales, suscite une mobilisation importante de la CCMSA et du réseau car elle participe au renforcement des dispositifs permettant de sécuriser l'activité de la MSA.



11,2 millions d'euros de fraude
aux prestations au régime agricole en 2018.

Gestion pour compte de tiers et réglementation, la maîtrise des risques répond aux exigences

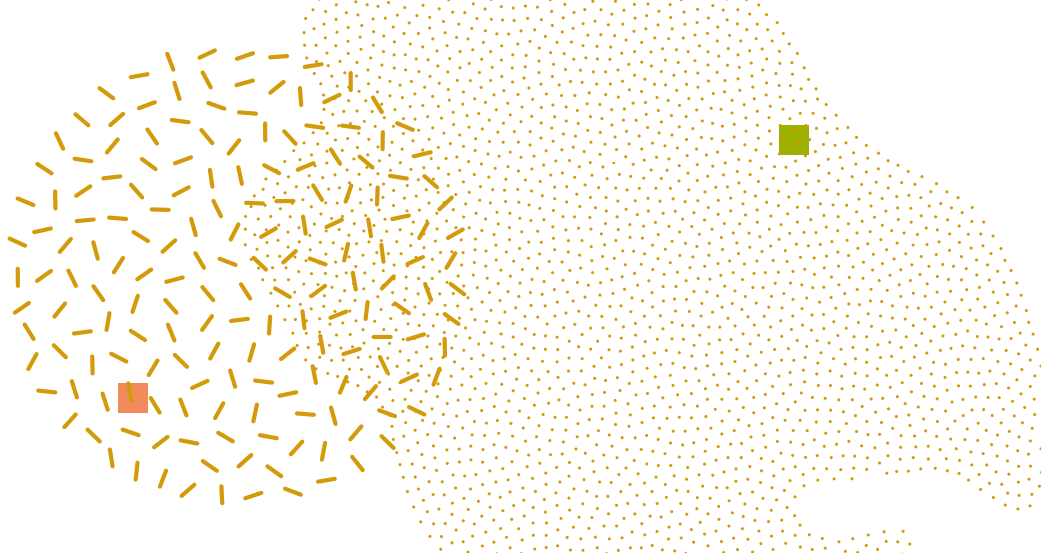
Dans le cadre de la réforme Solvabilité 2 (surnom de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice), dont l'objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité, les partenaires de la gestion pour compte de tiers (GPCD) se voient imposer de plus grandes exigences par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), organe de supervision de la banque et de l'assurance. Parmi ces règles, on observe des exigences qui vont au-delà de celles appliquées au service public, par exemple dans le champ de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Applicable dès le 1^{er} janvier 2016, cette réforme continue de générer une grosse activité dans le domaine de la maîtrise des risques pour tenir le niveau d'exigence réclamé. La MSA poursuit donc le renforcement de ces outils en la matière pour que les caisses puissent signaler les suspicions de fraude, et met notamment l'accent sur la formation au sein du réseau.

Le plan de sûreté et de continuité d'activité est adapté

Celui-ci intègre, d'une part, un dispositif de sûreté, soit l'ensemble des moyens humains, organisationnels et techniques qui visent à prévenir et/ou à faire face aux actes d'incivilités, de malveillance, de terrorisme, aux vols, aux agressions... et, d'autre part, la continuité d'activité.

Cette dernière doit permettre la poursuite du fonctionnement de l'entreprise, y compris en « mode dégradé », c'est-à-dire en préservant les activités essentielles.

Ce plan s'inscrit pleinement dans le contrôle interne et la maîtrise des risques. Il est formalisé en 2018 et, le 11 juin, a lieu un test de mise en pratique – avec la simulation d'une inondation à la direction comptable et financière. L'alerte est déclenchée, la cellule de crise se réunit, les mesures préconisées se mettent en place... Le dispositif fonctionne. Des pistes d'amélioration sont décelées, ce qui conduit à une actualisation du document, nécessairement évolutif. L'exercice sera renouvelé en 2019 dans un secteur différent.



Deux certificats de qualification professionnelle

En complément des diplômes délivrés au nom de l'État et des titres professionnels délivrés par les organismes de formation, le certificat de qualification professionnelle (CQP) vise plus particulièrement à préparer et valider l'acquisition d'une qualification propre à une branche d'activités.

Il s'agit d'une certification nationale créée à l'initiative et sur décision des partenaires sociaux d'une branche professionnelle. Objectif : attester la maîtrise des connaissances et des compétences liées à l'exercice d'un métier.

Un premier CQP « chargé d'accueil guichet unique » (Cagu) est déployé au sein du réseau en 2018. Il est accessible aux nouveaux collaborateurs, à ceux déjà en poste ou en mobilité ; il

peut être obtenu par la voie de la formation ou par celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un second CQP « opérateur de protection sociale » (OPS) sera lancé fin 2019.

Ce dispositif de certification est construit avec les caisses de MSA et l'Asfosar (association syndicale pour la formation professionnelle continue du personnel des organismes de sécurité sociale agricole et rurale). Il a notamment pour ambitions de développer l'attractivité du métier et le valoriser ; former et qualifier de nouveaux embauchés ; favoriser des évolutions internes ; harmoniser, structurer, consolider les pratiques professionnelles, afin de mieux garantir la qualité de service rendu au client.

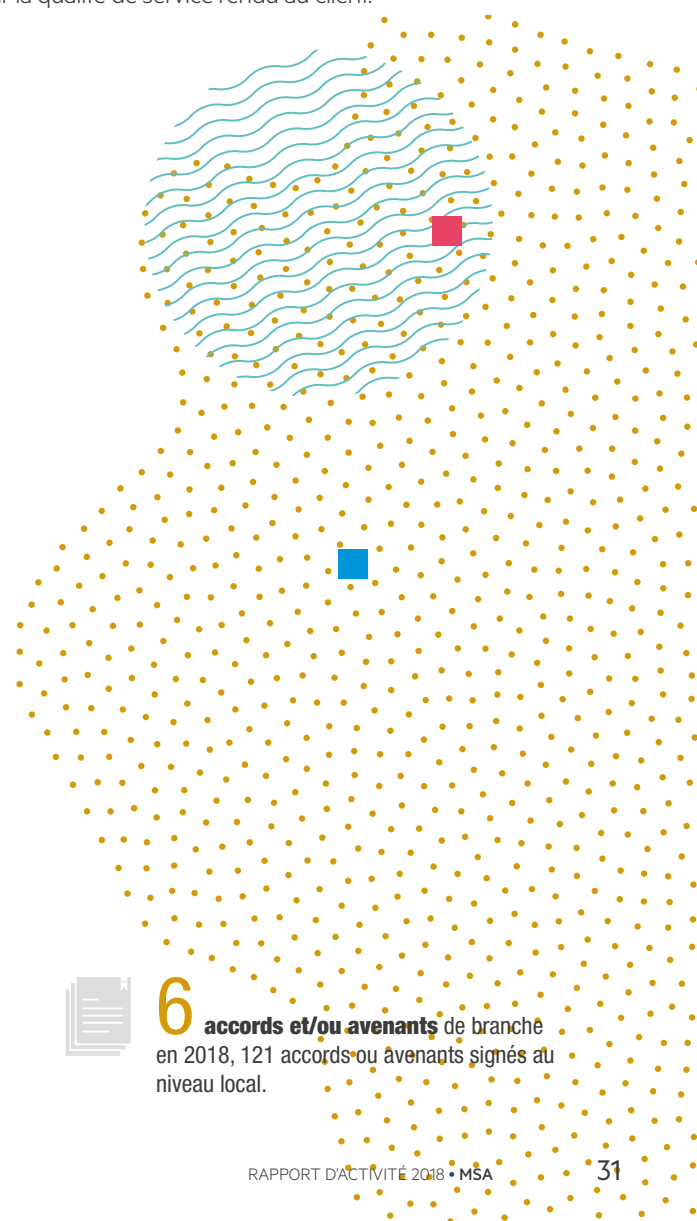
Un dialogue social soutenu

L'activité de négociation entre la fédération nationale des employeurs de la MSA (FNEMSA) et les organisations syndicales est dense en 2018. Au niveau de la branche, les discussions portent principalement sur la mise en œuvre, au sein de la MSA, de la réforme initiée par les ordonnances réformant le code du travail, publiées au Journal officiel du 23 septembre 2017. Celles-ci modifient en profondeur le dialogue social dans les entreprises et les branches.

Pour garantir un dialogue social de qualité, un accord est notamment signé le 14 novembre 2018 sur la mise en place du comité social et économique (CSE). Celui-ci fusionne, pour les entreprises d'au moins onze salariés, les missions précédemment confiées aux délégués du personnel (DP), au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et au comité d'entreprise (CE).

Les négociations sont également très soutenues dans les organismes MSA avec la conclusion de **121** accords locaux. Ils concernent principalement les thèmes suivants : télétravail, égalité professionnelle, indemnités kilométriques vélo, don de jours, droit à la déconnexion, épargne salariale.

En amont, la direction des relations sociales et des ressources humaines institutionnelles (DRSRHI) de la CCMSA accompagne les caisses puis émet un avis sur les accords conclus, avant leur transmission au ministère de l'Agriculture pour agrément.



6 accords et/ou avenants de branche en 2018, 121 accords ou avenants signés au niveau local.

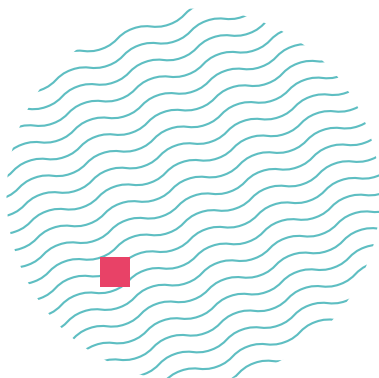
Réforme de la formation professionnelle

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel bouleverse le paysage de la formation professionnelle et ses acteurs. Au fil de la parution des décrets d'application, la DRSRHI de la CCMSA diffuse des informations aux caisses afin qu'elles s'approprient les nouvelles règles.

Les changements sont nombreux : évolution des dispositifs de formation – monétisation du compte personnel de formation, création d'un CPF « de transition » remplaçant le congé individuel de formation (CIF), évolution de l'alternance... –, remplacement des plans de formation par les plans de développement de compétences... En matière de gouvernance, une nouvelle agence – France compétences – devient la seule instance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage garantissant leur financement. Les **20 organismes** paritaires

collecteurs agréés (OPCA) chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les fonds versés par les entreprises au titre de la formation professionnelle sont, quant à eux, remplacés par **11 opérateurs** de compétences (OPCO). La MSA rejoint celui qui rassemble la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires (Ocapiat), issu des OPCA Fafsea et Opcalim.

Ocapiat recouvre **183 000 entreprises** et plus d'**1,3 million de salariés**, relevant de **49 branches** professionnelles. En sont également membres le Crédit agricole, les maisons familiales rurales (MFR), les chambres consulaires agricoles, les sociétés d'aménagement et d'établissement rural (Safer)... dans une logique de filière de l'agriculture et une volonté de développement des territoires.



Le développement d'une culture collaborative

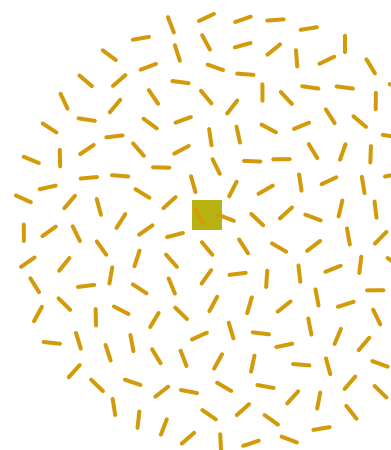
Dans le cadre du projet de déménagement à Luminem, l'évolution des modes de travail conduit à retenir différents outils numériques, et notamment la solution Office 365 en 2017 pour simplifier les processus de travail, supprimer certaines tâches à faible valeur ajoutée et renforcer la transversalité. Avec le projet « POC 200 » – réunissant **200 collaborateurs** – l'objectif est de faire émerger les bonnes pratiques à mettre en œuvre et définir le meilleur accompagnement pour les utilisateurs dans l'optique de la généralisation d'Office 365 en 2019. En fonction des besoins, tutorat, formation en *e-learning* ou en présentiel sont prévus pour le déploiement, tout cela dans le cadre d'un parcours pédagogique progressif.

Sur la base du volontariat, il est fait appel début 2019 à des « ambassadeurs », collaborateurs ayant un rôle de facilitateurs pour l'appropriation des outils. En ligne de mire : le développement réussi d'une culture collaborative, grâce à des outils plus efficaces et mieux adaptés aux nouveaux usages et modes de travail, afin de gagner en fluidité et en performance.

FOCUS

11 DÉCEMBRE 2018

Signature par toutes les organisations syndicales et la FNEMSA d'un accord prévoyant l'adhésion de la MSA à Ocapiat, l'opérateur de compétences la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires. Cet opérateur est agréé par le ministère du Travail le 31 mars 2019. www.ocapiat.fr



67

ambassadeurs prennent sous leur aile une dizaine d'utilisateurs. Leur mission, d'une durée d'un an, entre dans le cadre de leur activité régulière et est précisée par une lettre de mission.



La dématérialisation se poursuit

Les ressources humaines centrales proposent un coffre-fort numérique pour les salariés : un service d'archivage personnel en ligne et gratuit. Chacun dispose d'un espace personnel de **10 Go** qui peut contenir tous types de documents administratifs ou privés, pour être conservés, consultés, imprimés, téléchargés et classés. Les salariés qui ont activé leur coffre-fort retrouvent en ligne, chaque mois depuis juin 2018, leur bulletin de salaire numérique. Certifié électroniquement, il possède la même valeur légale que son équivalent papier.

Une plateforme de services digitaux permet de faciliter les tâches liées à la gestion des salariés. Parmi eux, la dématérialisation des dossiers du personnel. Autre service : la signature électronique, utilisée notamment pour faire signer les contrats et les avenants. Nouvelle étape à partir du 1^{er} février 2019 avec la dématérialisation de formulaires (demande d'attestation employeur, d'acompte sur salaire, d'intégration au télétravail, modification d'adresse, des coordonnées bancaires, annulation ou report de formation).

Un dispositif assoupli pour le télétravail

Expérimenté dès 2011 à la CCMSA, le télétravail présente de nombreux avantages pour le salarié, comme pour l'employeur : limitation des temps de trajet, amélioration du bien-être au travail, gain de productivité, limitation de l'empreinte carbone... Le déménagement à Luminem est l'occasion d'élargir le dispositif en 2017. Un nouvel accord est signé le 21 décembre 2018, pour une mise en œuvre au 1^{er} juillet 2019, sur une durée de deux ans. Il prévoit certains assouplissements en levant des contraintes (suppression de la condition d'ancienneté d'un an dans le poste, suppression du quota de **80 %** par direction et intégration en cours de session). La liste des activités non éligibles se réduit. Le télétravail occasionnel est en outre possible en cas d'événements particuliers (mauvaises conditions climatiques, grèves de transport).

Un forfait annuel de **47, 71** ou **94 jours** est déterminé en début de session ; le télétravail se déroule sur un à deux jours maximum par semaine et la planification se fait en fonction des nécessités de service, des présences et absences de l'équipe.



415 télétravailleurs en 2018.



Les bonnes pratiques partagées pour les achats publics

La convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 prévoit la structuration d'une politique institutionnelle des achats dans la perspective de la recherche de l'équilibre le plus juste entre coût et qualité (avec une identification de ceux pouvant être mutualisés et entrer dans le champ de l'interrégime ou faire l'objet de marchés nationaux). Parmi les achats concernés : l'assurance. Dans cette optique, un travail d'harmonisation des garanties est effectué en 2018 au sein du réseau pour la réalisation d'économies d'échelle. Sur la période du prochain marché, une économie de **40 %** sera ainsi réalisée.

Dans le prolongement de ce travail de regroupement et de maîtrise des achats, une charte de déontologie est élaborée. Le document produit pour la CCMSA, qui rappelle les enjeux de la bonne utilisation des deniers publics et la responsabilité des tous les acteurs participant au processus d'achat, est finalement diffusé à l'échelle du réseau.

Les services conviviaux se renforcent

Après l'animation de la salle polyvalente, le partenariat avec des salles de sport, les expositions photo, la possibilité de commander des paniers maraîchers en circuit court – marque de soutien à l'agriculture locale, c'est un service de conciergerie d'entreprise solidaire qui voit le jour le 13 septembre 2018. Ambition : faciliter la vie quotidienne des salariés. Pressing, cordonnerie, coiffure, manucure, lavage et entretien automobile, recherche d'un artisan ou d'une aide à domicile figurent parmi les prestations proposées, tout cela dans un esprit de responsabilité sociale, car le recours à la conciergerie participe à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap travaillant en Esat ou en entreprises adaptées.

Les déplacements plus « propres » encouragés

Dans le cadre de son installation à Bobigny, la CCMSA initie une démarche pour élaborer son plan de mobilité. Des groupes de travail sont organisés, avec la participation de collaborateurs volontaires issus de nombreuses directions de l'entreprise. Une enquête auprès du personnel est lancée. Avec, en ligne de mire, la préservation de l'environnement par la limitation des trajets et des émissions de CO², quatre grandes thématiques sont abordées : l'encouragement à l'utilisation des transports publics, l'incitation au covoiturage, la promotion du vélo et de la trottinette électrique, et le développement du télétravail et des outils de communication à distance.

La CCMSA déclare son plan aux pouvoirs publics à la fin de l'année 2018. Les mesures qu'il contient vont être mises en place progressivement : lancement d'une plateforme de co-voiturage, aide à l'achat d'un vélo, remboursement d'indemnités kilométriques vélo, assouplissement du télétravail...

FOCUS

PLAN DE MOBILITÉ

Ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Prévu par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il doit être élaboré par toutes les entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site pour améliorer la mobilité de leur personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage.

FOCUS

DES STAGES EN CAISSE PROPOSÉS

Leur objectif est de permettre aux salariés recrutés à la CCMSA de s'immerger dans le quotidien des caisses, de connaître la palette des métiers exercés et d'appréhender les attentes et besoins des collègues du réseau pour mieux y répondre ensuite. Neuf salariés en bénéficient en 2018 afin de découvrir, sur une durée de cinq jours, les différentes activités et plus spécifiquement leur domaine d'intervention.



6,81 %, c'est le taux
d'emploi moyen national direct,
supérieur au taux légal de 6 %.

Un engagement pour les territoires ruraux

La MSA traduit sa responsabilité sociétale par sa présence sur le terrain. L'année 2018 permet de mener un travail exploratoire visant à mesurer les impacts de l'exercice de la proximité à travers l'analyse de **13 actions** parmi lesquelles les rendez-vous prestations, l'éducation thérapeutique du patient, la prévention tabac, l'accompagnement des crises agricoles et la prévention du suicide, le développement social territorial, le rôle des élus. Il en ressort entre autres que le réseau MSA a contribué à créer, grâce aux réseaux Solidel, Laser, Marpa et aux micro-crèches, plus de **10 000 emplois** directs, indirects et induits. Au-delà de la réponse aux besoins des habitants des espaces ruraux, les activités ainsi générées renforcent la diversité des emplois locaux et soutiennent l'économie des territoires porteurs de ces projets.



Une politique handicap engagée pour l'inclusion

Le déploiement du troisième accord de branche (2017-2021) visant à soutenir les mesures favorables à l'emploi des salariés handicapés, signé par l'ensemble des partenaires sociaux, poursuit durant l'année 2018 les actions de fond en faveur du maintien en emploi et continue à diversifier les sources de recrutement (lire ci-dessous). Résultat : un taux d'emploi moyen national direct de **6,81 %** supérieur au taux légal de **6 %**, en légère baisse par rapport à 2017 (**6,95 %**).

La pyramide des âges des salariés handicapés, l'encadrement des recrutements dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion, la volonté de maîtriser les budgets de fonctionnement en réduisant certains achats auprès du secteur protégé expliquent cette évolution à la baisse : actuellement, les salariés reconnus handicapés sont pour **50 %** âgés de plus de cinquante ans et pour **11 %** de plus de 60 ans. Les départs à la retraite sont plus nombreux en 2018.

Les organismes MSA s'investissent pour accompagner ces

salariés dans un contexte organisationnel en mouvement afin de favoriser leur maintien en emploi : accès à la formation au même titre que l'ensemble des salariés, adaptation des postes et des conditions de travail, accompagnement à la reprise du travail après un arrêt long.

Dans une approche de renforcement de la qualité de vie au travail et avec le concours des équipes pluridisciplinaires de neuf MSA, une étude est conduite afin de diagnostiquer les situations de travail susceptibles de générer des risques de désinsertion professionnelle des salariés fragilisés, les causes de ces fragilités étant multi factorielles.

Les résultats présentés au réseau le 28 novembre permettent de mettre en valeur les réflexions et bonnes pratiques à visée préventive. L'intérêt du guichet unique est affirmé à travers l'importance d'une coordination interne déjà mise en œuvre, et à renforcer dans un contexte à forts enjeux. Ces travaux constituent les bases d'un plan d'actions à compter de 2019.

Un recrutement diversifié

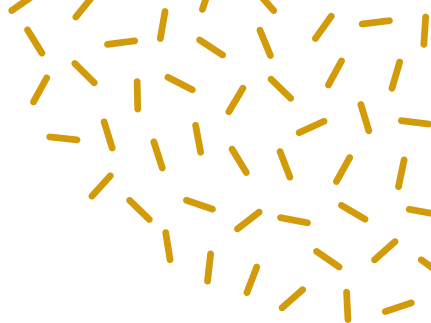
Pour favoriser l'emploi de salariés handicapés, les organismes poursuivent la diversification de leurs modes de recrutement en travaillant :

- avec les CAP emploi et en participant régulièrement à des job datings ;
- avec les centres de réadaptation professionnelle accueillant en contrat de professionnalisation des salariés en reconversion professionnelle (20 en 2018) dans le cadre du partenariat signé avec la fédération des associations, groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situation de handicap (Fagerh) ;
- avec l'institut polytechnique UniLaSalle afin de développer des ponts entre les études poursuivies par des ingénieurs agronomes handicapés et le monde de l'entreprise : la CCMSA participe à deux conférences destinées à sensibiliser ces étudiants aux politiques d'accueil des stagiaires en apprentissage et accueille un ingénieur en apprentissage – diplômé, il est ensuite embauché ;
- trois organismes recrutent en contrat à durée indéterminée huit travailleurs handicapés qui préalablement bénéficiaient d'un contrat de mise à disposition conclu avec un établissement et service d'aide par le travail (Esat).

RENDRE LES SERVICES ACCESSIBLES AUX ADHÉRENTS SOURDS ET MALENTENDANTS



Le réseau continue de s'investir pour une relation de service de qualité, adaptée à toutes les différences de ses adhérents. Il met en œuvre fin 2018 les nouvelles obligations en matière d'accessibilité numérique en installant le dispositif Acceo qui permet à tout correspondant sourd ou malentendant de joindre les services de la MSA et d'échanger grâce à un système soit de télé transcription soit d'interprétariat en langue des signes. **11 %** de la population française est concerné par un problème de surdité.



Entraide et échange pour les salariés aidants familiaux

La conciliation d'une activité professionnelle et du soutien à un proche fragilisé, malade, dépendant, n'est pas aisée. Une difficulté prise en compte dans le cadre de la réflexion menée pour la qualité de vie au travail. Les années précédentes, une conférence s'est tenue pour informer les aidants familiaux, un accord a été signé prévoyant le don de jours de repos au profit d'un salarié dont un proche est gravement malade. Fin 2018, la CCMSA noue un partenariat avec la Compagnie des aidants qui déploie une offre de services allant de l'information à des solutions d'accompagnement ou de répit. Cette expérimentation sur un an permet aux salariés aidants qui le souhaitent de s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire de

l'association pour faciliter leur quotidien et améliorer le bien-être de leurs proches.

Début 2019, ceux qui en font la demande ont la possibilité d'accéder à l'espace privé du site de la Compagnie des aidants, réseau d'entraide et d'échanges entre aidants : un annuaire géolocalisé des aidants et des bénévoles pour communiquer en direct, se soutenir entre pairs, une bourse d'échange de matériel d'occasion de perte d'autonomie, une plateforme de formation en ligne aux gestes et postures pour bien manipuler son proche et éviter de se blesser... L'abonnement est pris en charge financièrement par l'employeur pour un maximum de **150 salariés** aidants.



Une responsabilité sociale, économique et environnementale affirmée

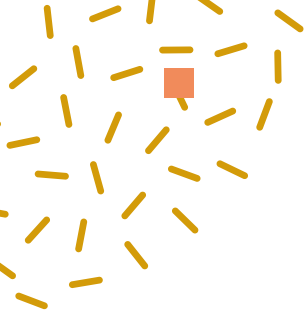
L'ensemble des organismes MSA a désigné un agent de direction et un chef de projet porteur de l'animation de cette responsabilité au sein de la caisse.

Sur le volet environnemental, les actions conduites localement se traduisent concrètement par la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant la consommation des énergies fossiles à travers la diminution des consommations des bâtiments (électricité, fioul, gaz) grâce à des travaux renforçant l'isolation et aussi en sensibilisant les salariés aux éco gestes, en réduisant les déplacements automobiles notamment grâce à l'autopartage dans le cadre des déplacements professionnels et au recours aux réunions en télé ou visioconférence. Diminuer la consommation de l'eau, du papier et mettre en place un plan de traitement des déchets illustrent aussi cet engagement largement porté par les salariés.

En ce qui concerne le volet social, outre l'emploi des salariés

handicapés, la MSA au titre d'employeur est attentive à la qualité de vie au travail, à l'égalité professionnelle femmes/hommes. Elle soutient l'emploi des salariés seniors et l'accompagnement au changement par la participation et la formation des salariés. En tant qu'entreprise citoyenne, la MSA est très attentive à la bonne gestion des deniers publics. Elle a pris des engagements afin de favoriser les marchés nationaux lorsque ce niveau de réponse est à privilégier. Elle recourt aussi aux fournisseurs locaux à hauteur de **30 %** de ses achats, ce qui revient à soutenir l'équivalent de sept-cents emplois dans les départements.

La volonté de renforcer le pilotage de cette responsabilité sociale, sociétale et environnementale a permis d'engager une démarche d'amélioration du reporting en harmonisant notamment les méthodes de recueil des données fort diversifiées vue l'étendue du champ de cette dernière.



200 000 personnes
protégées dans le monde entier, dont 90 500
adhérents au risque maladie-maternité.

Un partenariat bien engagé avec la caisse des Français à l'étranger (CFE)

Cet organisme de sécurité sociale, créé en 1978, permet à tout expatrié, sous réserve d'une adhésion, de bénéficier d'une protection sociale pour un ou plusieurs risques : maladie-maternité, vieillesse, accidents du travail-maladies professionnelles.

La loi de financement de la sécurité sociale 2017 a prévu que les assurés en maladie-maternité de la CFE sont en droit de détenir une carte Vitale afin de faciliter la prise en charge de leurs prestations en nature maladie-maternité pour des actes médicaux dispensés en France. Or, l'organisme ne dispose pas du système d'information adéquat pour cette gestion. Il a donc sollicité la MSA fin 2017, début 2018, pour gérer les frais de santé de ses ressortissants lors de leur séjour sur le territoire français – ceux engagés à l'étranger restant du ressort de la CFE.

Le partenariat concerne la réalisation des opérations pour servir les prestations maladie et maternité dispensées en ville (et, à terme, dans le cadre d'une hospitalisation) lors de séjours sur le territoire français ; les opérations permettant l'attribution et le renouvellement des cartes Vitale ; le suivi du parc de cartes ; la relation avec les professionnels de santé pour les prestations qui leur sont réglées.

En 2018, sont construites les bases du projet informatique et l'organisation de la délégation de gestion – c'est à la MSA des Charentes que cette mission est confiée. Les feuilles de soins papier sont traitées depuis 2018. Les travaux se poursuivent en 2019 avec, pour objectif, le règlement des soins de ville transmis par feuille de soins électronique à partir de septembre.

Une nouvelle entreprise informatique plus efficiente

Pour répondre aux exigences des pouvoirs publics et aux enjeux de la MSA, une nouvelle entreprise institutionnelle est créée. Elle naît de la fusion des trois entreprises informatiques : le groupement d'intérêt économique (GIE) Agora, en charge du développement, et les deux centres de production Sigmap et Sier@, qui gèrent le centre Nord et le centre Sud. Elles existent encore jusqu'au 31 décembre 2018, avant de laisser place à iMSA au 1^{er} janvier 2019. Un projet d'envergure, positionné dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) et le schéma directeur 2016-2020, qui aura nécessité deux ans de travail. Des équipes et groupes de travail ont participé à la bonne mise en œuvre de cette réorganisation. Cette entité regroupe **6 sites** répartis en France. Montauban, qui compte le plus grand nombre d'effectifs (**371**) devient le siège social d'iMSA. Les salariés ont pu suivre l'avancement du chantier via un espace d'information. Que ce soit au niveau de la maîtrise d'œuvre, du pilotage, du développement, de la qualité, de la production, de l'exploitation ou du suivi, les équipes sont mieux outillées pour aider tout le réseau à porter la politique sociale de la MSA au cœur des territoires.

FOCUS

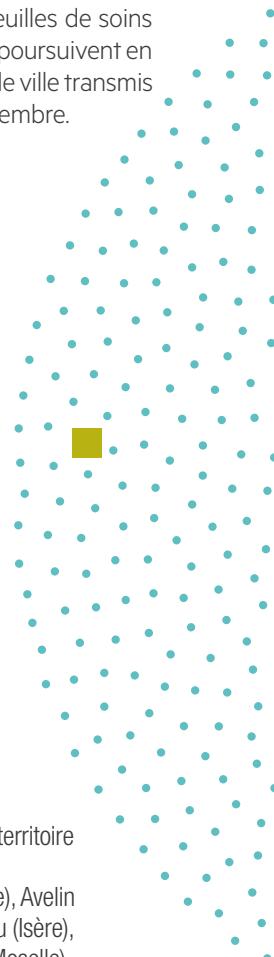
CHIFFRES CLÉS

800 collaborateurs et **400** prestataires sur tout le territoire
85 à la caisse centrale
6 sites : Montauban, siège social (Tarn-et-Garonne), Avelin (Nord), Bobigny (Seine-Saint-Denis), L'Isle-d'Abeau (Isère), Mordelles (Ille-et-Vilaine), et Ludres (Meurthe-et-Moselle)
2 plateformes de production (Montauban et Avelin)

DATES

Juillet 2018 : validation de la caisse centrale et des assemblées générales des trois structures.

5 décembre 2018 : inscription au tribunal du commerce et création du GIE iMSA par une fusion création, effective au 1^{er} janvier 2019.



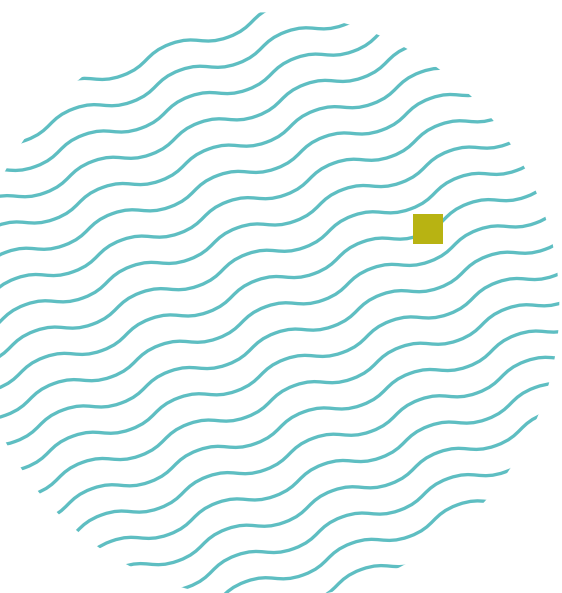
Une collaboration lancée avec trois autres régimes d'assurance maladie

Le 5 novembre 2018, les régimes d'assurance maladie (obligatoire et complémentaire) de l'Assemblée nationale, du Sénat et la mutuelle autonome générale de l'éducation (Mage) officialisent leur demande de partenariat de gestion des frais de santé avec la MSA.

Ces trois organismes ont la particularité de recourir à une info-gérance assurée par les mêmes prestataires que les organismes conventionnés du régime social des indépendants (RSI), en l'occurrence le Cimut pour l'Assemblée nationale et la Mage, et Cegedim pour le Sénat. Les prestations de ces entreprises

pour l'assurance obligatoire cesseront au 31 mars 2020, lorsque la gestion directe de l'ensemble de la population du RSI sera totalement assurée par la Cnamts.

L'objectif est dans l'immédiat d'assurer la continuité des paiements pour les ressortissants de ces trois organismes (environ **6 000** pour l'Assemblée nationale, **6 000** pour le Sénat et **10 000** pour la Mage), le partenariat étant susceptible d'évoluer ultérieurement vers d'autres services. Après la RATP, la SNCF et la caisse des Français de l'étranger, trois nouveaux régimes s'appuient donc sur le service informatique de la MSA



MOT-CLÉ

INFOGÉRANCE

Prise en charge contractuelle, par un prestataire extérieur, d'une partie ou de la totalité des ressources informatiques d'une entreprise.

Une expertise partagée et une stratégie d'influence au plan européen

L'Enasp (European network of agricultural social protection systems), réseau européen des caisses de protection sociale agricole, associe les forces de six pays (Allemagne, Autriche, Finlande, France, Grèce et Pologne) et défend les intérêts des populations rurales. Lieu d'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le domaine de la protection sociale, il est aussi un forum de consultation avec les autorités communautaires. Fin octobre à Berlin, les présidents et experts des membres du réseau participent à l'assemblée générale. Les délégations finlandaise et française présentent les actions menées par leurs organismes respectifs pour aider les populations agricoles à surmonter les difficultés. La MSA présente le projet de réseau Agri-sentinelles et l'aide au répit.

En mars 2019, les membres de l'Enasp sont parties prenantes de la conférence internationale « Une sécurité sociale adéquate et dynamique pour les agriculteurs en Europe » organisée à

Varsovie par le ministère polonais de l'agriculture et la Krus, régime agricole polonais.

L'intervention de la MSA porte sur les déterminants qui façonnent le système français de protection sociale agricole ; un focus est fait sur la santé-sécurité au travail.

Par ailleurs membre de la Reif (représentation des institutions françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne) et de l'Esip (plateforme européenne des institutions de protection sociale), la MSA défend à leurs côtés les points de vue de la protection sociale française afin d'apporter sa pierre au processus décisionnel européen. Dans ce cadre, elle participe en 2018 à de nombreux travaux dont ceux sur les projets de carte européenne des services, de numéro européen de sécurité sociale, sur l'Autorité européenne du travail, la révision des règlements de coordination des régimes de sécurité sociale ainsi que l'évaluation des technologies de santé

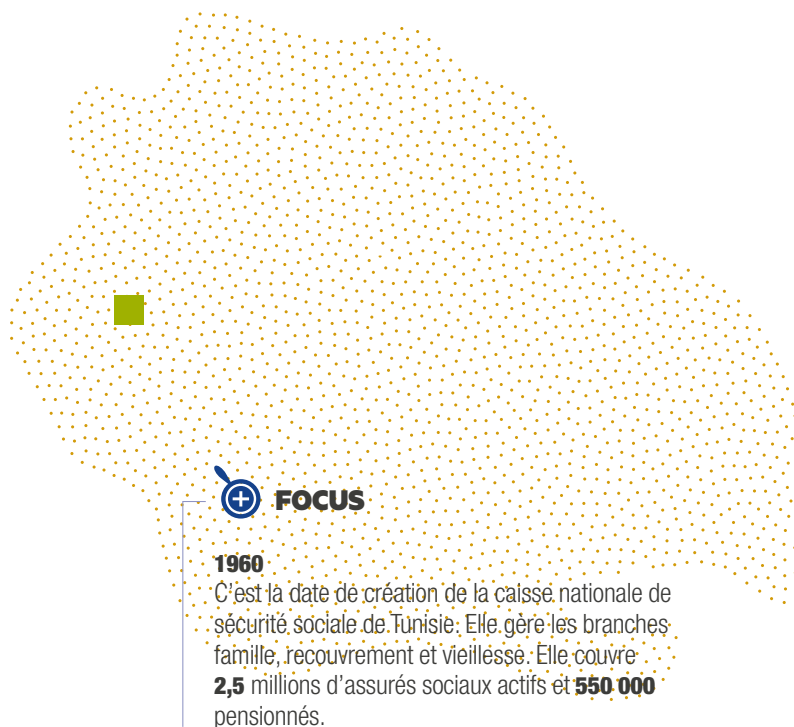
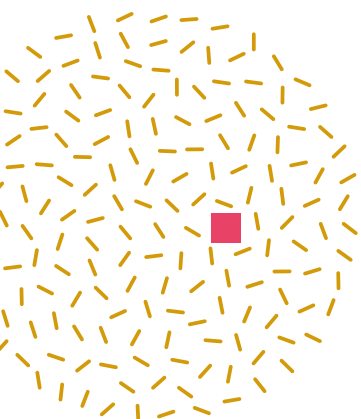
Une coopération au niveau international

Depuis 2009, une coopération technique lie la CCMSA et la caisse nationale de sécurité sociale de Tunisie (CNSST) par une convention-cadre, régulièrement renouvelée. Elle se décline à travers un programme pour accompagner la CNSST dans sa démarche d'amélioration et de développement de différents domaines. En 2018, deux visites d'étude – l'une sur le contrôle de la régularisation des dépenses et le rôle de l'agent comptable, l'autre sur le pilotage – sont organisées à la MSA Grand Sud. Une mission d'appui d'experts français, sur le premier thème, a par ailleurs lieu en Tunisie.



12 000

dossiers par an dont 75 % environ en provenance d'Espagne.



FOCUS

1960

C'est la date de création de la caisse nationale de sécurité sociale de Tunisie. Elle gère les branches famille, recouvrement et vieillesse. Elle couvre **2,5 millions** d'assurés sociaux actifs et **550 000** pensionnés.

Un dispositif d'entraide entre caisses

Avec la mise en place des mutualisations de proximité, le besoin de pouvoir s'appuyer sur une production maîtrisée s'est renforcée. Pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de service rendu à l'assuré et de recherche d'efficacité, plusieurs actions ont été initialisées en 2018, dont la mise à disposition de restitutions mensuelles sur les domaines famille, retraite, santé et entreprise. Ces restitutions permettent de visualiser le niveau de stocks par MSA. Ce stock est traduit en charge d'activité (nombre de jours de stock) et permet d'identifier les caisses dites en vigilance (plan d'action local à mettre en place) et en alerte (à accompagner). Les caisses en alerte peuvent bénéficier du dispositif d'entraide dans les domaines famille, retraite et santé. À ce titre, soit des moyens complémentaires leur sont attribués, soit elles bénéficient d'une entraide de proximité. Début 2019, **14** MSA avaient été aidées par **18** caisses (neuf entraides institutionnelles et **5** entraides de proximité), pour des durées variables comprises entre **3** et **6** mois et un total de **200** mois. Le dispositif permet le retour à des situations de vigilance, voire à des situations saines.

Du nouveau pour la coordination internationale retraite

Parmi les dossiers de retraite gérés par le régime agricole, certains comportant des trimestres d'activité à l'étranger. Ces demandes, peu nombreuses à l'échelle du territoire national, nécessitent une expertise particulière, avec l'application de nombreuses conventions internationales.

La MSA avait fait le choix il y a plusieurs années de désigner dix caisses de gestion pour leur traitement. Afin de l'optimiser, un nouveau schéma de mutualisation est établi au cours de l'année 2018 conjointement avec les caisses de gestion, désormais au nombre de sept.

Une nouvelle organisation – qui comprend notamment une simplification des circuits et une dématérialisation d'un maximum de documents – destinée à améliorer la qualité du service rendu.

3



LA MSA EN ORDRE DE MARCHE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

L'ancrage de la MSA dans les campagnes, avec ses équipes au contact de terrain, contribue au bien vivre ensemble grâce aux actions d'accompagnement humain et à l'ingénierie sociale de proximité innovante qu'elle conduit. Une énergie créatrice de lien social.

AIDE AU RÉPIT

3072

affiliés et 890 ayants droit en bénéficient en 2018.

28 000

jours de remplacement attribués.

SOLIDARITÉ AVEC LES AÎNÉS

78

chartes proposées par 31 caisses au 31 décembre 2018.

ATELIERS DE L'INCLUSION

257

sessions engagées par les 35 MSA.

OFFRE DE SERVICES

201

structures, 9 311 salariés, 206 753 clients.

INSTANTS SANTÉ

17 000

personnes en sous-consommation de soins y participent en 2018.

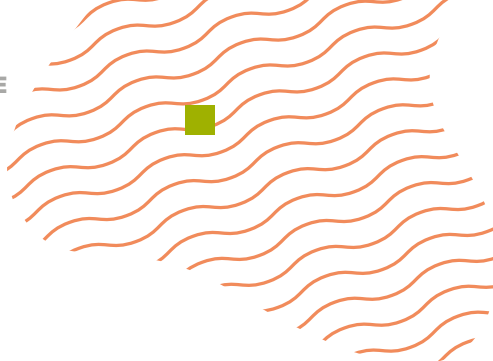
MSAP

592

points d'accueil physique MSA.

17 000

rendez-vous prestations organisés par an.

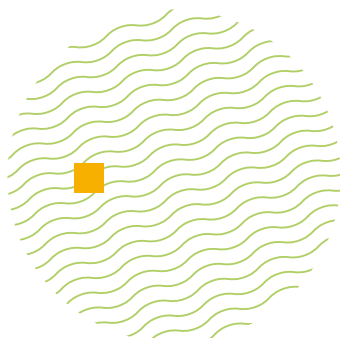


1,6 million de jeunes entre 15 et 29 ans à vivre en campagne.

Les jeunes dans les territoires ruraux

Agents de direction, responsables de l'action sanitaire et sociale, administrateurs centraux et élus de la MSA se retrouvent le 31 mai à la CCMSA, pour une journée consacrée à l'accompagnement des jeunes. Danielle Even et Bertrand Coly, du conseil économique, social et environnemental (CESE), présentent leur rapport publié en 2017 sur « La place des jeunes dans les territoires ruraux ». Des études plus courtes, un accès à la culture, au numérique, à la mobilité et à la santé plus limité, des inégalités entre hommes et femmes plus marquées, une défiance massive envers les politiques et les institutions représentatives... les auteurs tirent la sonnette d'alarme tout en faisant des propositions pour améliorer le quotidien de cette jeunesse. Des témoignages succèdent à cette présentation montrant que de nombreux jeunes sont attachés à leur territoire et s'y investissent. Confiance en soi, citoyenneté et vie active, installation en agri-

culture... la MSA les accompagne dans leur prise d'autonomie. Pour prolonger la réflexion sur l'accompagnement des jeunes, une journée rassemble le 27 septembre au CESE, à l'initiative de Danielle Even et Bertrand Coly, plus de **80 participants** de la France entière. Cette rencontre, co-construite avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la Cnaf, l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), le mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) et la MSA, offre une opportunité supplémentaire de mettre en valeur des projets innovants des territoires. Deux pistes de travail émergent de cette journée : décliner la rencontre dans les territoires pour poursuivre les réflexions et permettre l'échange de bonnes pratiques ; créer un centre de ressources afin de favoriser l'accès et la compilation de ressources et d'aider à l'animation des politiques publiques rurales en direction des jeunes.



FOCUS

DES ÉQUIPES TRÈS IMPLIQUÉES

Aider à la conquête de l'autonomie, c'est l'ambition de l'appel à projets jeunes « Mieux vivre en milieu rural » organisé chaque année par la MSA. 25 caisses, représentant 65 départements, participent à l'édition 2018. **155** dossiers sont présentés par les jeunes pour concourir au niveau départemental, dont **142** primés par les MSA. **65** projets sont transmis au jury national. La cérémonie de remise des prix a lieu le 3 mars, au Salon international de l'agriculture, pour les 15 équipes gagnantes, réparties en deux catégories (13-17 ans et 18-22 ans). Une autre initiative – « Les jeunes s'engagent » – valorise la créativité et l'engagement des jeunes. Cet appel à partenariat entre les MSA et les maisons familiales rurales (MFR) rejoint l'essence du projet éducatif des MFR et les objectifs de la politique jeunesse de la MSA, qui visent à soutenir l'autonomie et la prise de responsabilités.

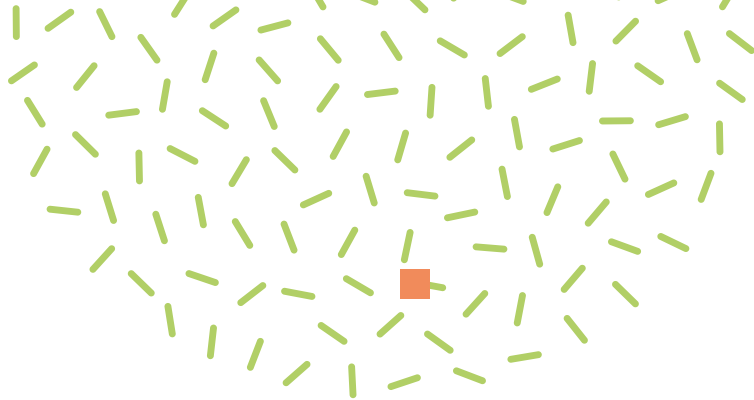
En 2018, **80** projets sont validés par le comité de validation dont cinq projets coup de cœur.

Une radiographie des accueils de loisirs en milieu rural

La CCMSA et Familles rurales présentent le 18 avril 2018 les résultats d'une étude réalisée sur les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Un travail de terrain, effectué auprès de **13 structures** dans trois départements, complété par une enquête remplie par **409 personnes** de **51 départements**, et des entretiens avec de nombreux acteurs. Objectif : dégager des pistes d'aides et de dispositifs adaptés aux besoins de ces centres, accueillant des enfants âgés de trois à onze ans, et parfois au-delà, en période périscolaire ou extrascolaire.

Diversité de modèles, large rayon géographique (dans des territoires très ruraux, certains centres concernent plus de quarante communes), pédagogie forte mais difficultés de recrutement sont quelques-uns des traits marquants de cette enquête, qui permet d'envisager des pistes de travail. Familles rurales souhaite renforcer l'accompagnement et la formation des équipes, favoriser les échanges de bonnes pratiques et démontrer la valeur ajoutée des ALSH. La fédération entend travailler à une meilleure maîtrise des coûts et cherche à faciliter les partenariats, notamment pour le transport.

La fin des contrats enfance jeunesse à partir de 2020 conduit la MSA à réfléchir, quant à elle, à de nouvelles modalités pour accompagner les collectivités locales rurales dans le fonctionnement et le développement des accueils de loisirs. L'étude permet de faire ressortir des thématiques leviers : la qualité des activités, l'accessibilité, le lien social, la participation des familles et des bénévoles, la professionnalisation, ainsi que le maillage partenarial.

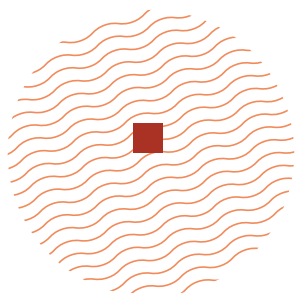


Combattre l'épuisement professionnel

Pour mettre en place en 2017 une aide au répit, les pouvoirs publics allouent à la CCMSA une enveloppe exceptionnelle de **4 millions** d'euros. **3 500 agriculteurs** en situation d'épuisement professionnel sont accompagnés dans ce cadre. Compte tenu des répercussions bénéfiques sur leur moral et leur santé, la MSA décide de reconduire l'année suivante cette possibilité en direction de tous les actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel, intégrant par conséquent les salariés des secteurs confrontés aux crises. Elle mobilise 3,5 millions d'euros pour mener des actions de prévention et d'accompagnement pour les salariés et non-salariés (aide au départ en vacances ou accès aux loisirs, accompagnement au répit, action de prévention), et accorder des aides au remplacement pour les non-salariés.

3 072 affiliés et **890** ayants droit en bénéficiant en 2018 pour un montant total dépensé de **2 857 619,33 €**. Parmi ceux-ci, **1 700 exploitants** recourent à **12 305 jours** de remplacement. L'accompagnement social individuel – départ en vacances ou accès aux loisirs avec les proches, actions de prévention, d'aide et d'accompagnement au répit – concerne **2 089** affiliés (et **890** ayants droit).

Les personnes soutenues exercent principalement dans les filières élevage lait (**28,3 %**), élevage viande (**19,7 %**), polyculture (**8,8 %**), maraîchage/horticulture (**7,4 %**), céréales (**6,3 %**). Au regard de ce bilan, des retours très positifs recueillis et des besoins qui continuent d'émerger, le dispositif est reconduit pour 2019.



LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AU RÉPIT

Non-Salariés	82,1 %
Salariés	17,9 %
Femmes	36,4 %
Hommes	63,6 %
< à 40 ans	28,5 %
40-60 ans	67,2 %
> à 60 ans	4,2 %

Des ateliers pour l'inclusion sociale et/ou professionnelle

Plus de **30** propositions d'actions collectives d'accompagnement social dans et vers l'emploi, conduites par les travailleurs sociaux des MSA, sont regroupées sous une même dénomination : les « Ateliers de l'inclusion ». Elles s'adressent aux actifs, avec ou sans emploi, menacés de désinsertion sociale et/ou professionnelle en raison de problèmes de santé, familiaux, économiques ou liés à l'emploi. Chacune s'organise autour d'un travail collectif, en complément de l'accompagnement individuel assuré par le travailleur social. Au sein d'un groupe fermé, au cours d'une session de durée limitée, chaque participant œuvre à sa remobilisation et sa resocialisation. Objectif : identifier et valoriser ses ressources personnelles et élaborer un projet de changement (personnel, et/ou familial, et/ou professionnel).

Une application de reporting en ligne, servant au pilotage, permet à chaque MSA d'enregistrer les sessions et les caractéristiques des participants. **39 %** de ceux-ci sont salariés, **37 %** non-salariés (chefs d'exploitation à **91 %**) et **14 %** actifs sans emploi. Les objectifs professionnels qu'ils citent le plus souvent sont : renforcer ses capacités à évoluer ou faire évoluer son travail pour se maintenir dans l'emploi (pour **27 %** des participants) ; s'engager dans une formation, un stage, une démarche d'insertion (**14 %**), se préparer à la reconversion ou à la cessation (**14 %**), se préparer à la retraite (**9 %**). **85 %** des participants jugent la session très utile ou plutôt utile à cet égard.

Les objectifs personnels le plus souvent affichés sont : développer ses aptitudes, ses compétences (**31 %**), prendre soin de sa santé, gérer une incapacité, un handicap (**25 %**), clarifier son projet personnel de vie (**20 %**), comprendre son environnement quotidien pour faire face aux contraintes et ne plus les subir (**12 %**). Le taux de satisfaction dans ce cadre s'élève à **93 %**.



257 sessions engagées en 2018 par les 35 MSA (contre **227** en 2017, soit une progression de **13 %**).

Des aînés moins isolés

Les territoires ruraux les plus isolés sont confrontés à un vieillissement démographique massif et spécifique, à une tendance à une réduction des services, y compris les plus indispensables à la qualité de vie à domicile, et à une dilution du lien social. Pour contrer ces mouvements, la MSA propose des chartes territoriales des solidarités avec les aînés, conduites en étroite partenariat avec les acteurs et associations agissant en direction des personnes âgées. La démarche, d'une durée de trois ans et demi, s'appuie sur un processus de développement social local et de diagnostic territorial, axé sur l'organisation des solidarités et le développement de services à caractère professionnel adaptés et dimensionnés aux besoins sociaux et médicaux prioritaires.

L'évaluation qualitative des chartes repose sur l'analyse des diagnostics territoriaux, des bilans intermédiaires et finaux. L'accompagnement des MSA engagées, via des rencontres au niveau national et un accompagnement individuel à la demande, permet également de recueillir des éléments concernant la mise en œuvre et l'impact du dispositif.

Cette évaluation met en lumière des impacts bénéfiques pour :

- la population (valorisation des compétences des aînés, regain

de confiance et envie d'entreprendre ; implication concrète des habitants génératrice d'un effet « boule de neige »...);

- le territoire (couverture sur des territoires oubliés, peu connus ou vierges d'actions en faveur des aînés, potentiels locaux et initiatives révélés via le développement social local, prise en compte par les élus des problématiques de vieillissement en milieu rural);
- le partenariat (renforcement du maillage territorial, coopération avec une mutualisation des moyens et des compétences entre acteurs dans le cadre de projets communs, valorisation de la place de la MSA sur les territoires et de ses méthodes d'intervention).



87 chartes proposées par 31 caisses au 31 décembre 2018.

Plus de 550 actions proposées en réponse aux besoins détectés sur chaque territoire.

Bulle d'air gagne du terrain

Inspiré du baluchonnage québécois, Bulle d'air propose depuis 2011 un service de répit à domicile pour les aidants dans les Alpes du Nord. Avec un service « à la carte » permettant de répondre au plus près aux besoins, Bulle d'air s'adresse aux aidants et leurs proches fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap. Un relayeur se rend à domicile pour remplacer l'aidant familial ; il tient compagnie, écoute, accompagne une personne dans une sortie ou dans ses déplacements, veille à ce que tout se passe bien. Il s'agit d'une solution souple, accessible même sur des territoires isolés, possible de manière régulière ou ponctuelle, y compris pour des interventions la nuit, le week-end, les jours fériés.

Présentant un intérêt au-delà du périmètre initial d'Alpes du Nord, le service essaime en 2018. Neuf projets bénéficient désormais d'un accompagnement renforcé (visites de l'équipe-projet et *coaching* téléphonique), et d'un financement de la CCMSA et de l'Alliance professionnelle retraite Agirc-Arrco : MSA Ain-Rhône, MSA Ardèche-Drôme-Loire, MSA Alpes Vaucluse, MSA Limousin, MSA Loire-Atlantique – Vendée, MSA Midi-Pyrénées Nord, MSA Midi-Pyrénées Sud, MSA Nord-Pas-de-Calais et MSA de Picardie.

La CCMSA et l'Alliance professionnelle retraite officialisent leur partenariat, le 1^{er} mars 2019 au salon de l'agriculture, en signant un accord cadre national de soutien au déploiement des structures Bulle d'air sur les territoires.



321 familles accompagnées pour 70 200 heures, soit 219 h par famille et par an.

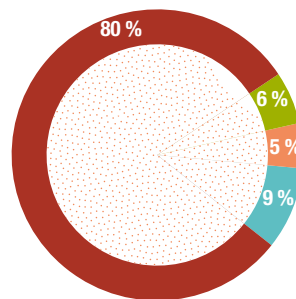
453 relayeurs sélectionnés.

FOCUS

UN LABEL POUR GARANTIR LA QUALITÉ

Ayant à cœur qu'un maillage territorial d'une offre de répit à domicile se mette en place, la CCMSA souhaite favoriser l'essaimage de Bulle d'air en s'appuyant sur la marque dont elle est propriétaire et sur un label soumis à un cahier des charges, garant de la qualité de service proposé. Cette labellisation vise à définir des critères de services minimum attendus d'une structure proposant une offre de répit à domicile. Après examen de la candidature et une visite de conformité sur site, elle est accordée pour une période de cinq ans, renouvelable. En 2018, quatre services l'obtiennent après visite de conformité : Présence à domicile 82 (Midi-Pyrénées Nord) ; MP3S (Midi-Pyrénées Sud) ; MSA Services emploi (Nord-Pas-de-Calais) ; Répit Bulle d'air Rhône-Alpes (Alpes du Nord, Ain-Rhône, Ardèche Drôme Loire).

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



- Perte d'autonomie liée au vieillissement
- Handicap physique
- Handicap psychique
- Maladie chronique (cancer, AVC...)

 **FOCUS****LES ÉTABLISSEMENTS INSTITUTIONNELS**

Centre de posture et de réadaptation de Billiers (Morbihan) ; Psy'Activ (Loire-Atlantique) ; Les Quatre Vents (Vendée) ; Pôle régional du handicap (Sarthe) ; centre de réadaptation et village vacances (Cantal) ; centre médico-social de Coulomme (Pyrénées-Atlantiques).

Des réponses aux besoins sanitaires et médico-sociaux

En s'appuyant sur ses valeurs de solidarité, de responsabilité, de démocratie et de proximité, la CCMSA a progressivement initié à partir des années 1960, sur des territoires où les services se raréfient, la création d'« établissements nationaux » dont l'action s'inscrit dans la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA. Ceux-ci répondent à des besoins de personnes en situation de fragilité sur un territoire donné et interviennent pour le soin, l'accompagnement, la réadaptation et la réinsertion, dans les champs de la santé mentale, de la médecine physique et de réadaptation, de la gériatrie et de la dépendance.

La CCMSA participe notamment en 2018 à la majorité des **54** instances qui se tiennent sur l'ensemble des associations gestionnaires ainsi qu'à une mission au pôle régional du handicap (Sarthe), structure qui se consacre à la prise en charge de patients en situation de grand handicap physique.

L'année correspond aussi à celle de l'achèvement de deux contrats de progrès avec le centre de posture et de réadaptation de Billiers (Morbihan) et Les Quatre Vents (Vendée), et le lancement de deux nouveaux contrats, l'un avec l'établissement de Maurs (Cantal) portant sur la formation en psychiatrie et les addictions, l'autre avec le centre médico-social de Coulomme (Pyrénées-Atlantiques) concernant les équipements innovants pour la sécurité des professionnels et le confort des résidents.

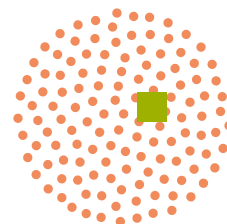
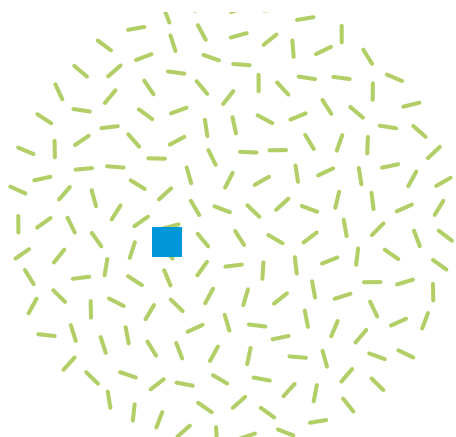
Une « journée établissements institutionnels » sur le thème de la politique qualité est également organisée.

Des services adaptés aux besoins des familles

Forte de l'expérience acquise autour de la lutte contre l'isolement des aînés, la MSA initie les chartes territoriales avec les familles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de celles-ci et accompagner l'adaptation des espaces ruraux à de nouveaux besoins. Elles se construisent selon la méthode de développement social local (DSL) sur laquelle la MSA fonde ses interventions depuis plus de trente ans afin d'apporter les réponses adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Ces chartes prévoient notamment de renforcer le maillage en matière d'offre de services et de favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité. Domaines concernés : la petite enfance, les relations parents/enfants, l'enfance-jeunesse, la prévention et la promotion de la santé, l'animation sociale, l'accompagnement socioprofessionnel.

En 2018, un dépliant de présentation du dispositif et une plaquette à destination des partenaires sont diffusés. **12** nouvelles chartes sont signées qui, dans la majorité des cas, se déploient sur des territoires intercommunaux.



23 chartes de solidarité avec les familles portées par 15 MSA.

Un rendez-vous apprécié pour prendre sa santé en main

Personnalisés, complets et gratuits, les Instants Santé sont renouvelés en 2017 pour réintégrer les sous-consommateurs de soins dans un parcours de santé.

Un baromètre de satisfaction est lancé auprès des adhérents pour mesurer l'appréciation de l'offre tout au long du parcours et identifier les leviers d'amélioration.

Fin 2018, 550 personnes sont interrogées : **77 %** des répondants motivent leur inscription à ce rendez-vous par l'occasion de faire un bilan de santé, **19 %** pointent leur intérêt pour la prévention, **14 %** indiquent qu'ils ne vont pas souvent chez le médecin. Neuf personnes sur dix sont satisfaites du dispositif. Points forts : le

relationnel, les adhérents plébiscitant l'aspect humain des Instants Santé. Ils apprécient particulièrement les échanges avec l'infirmière ainsi que l'attention qu'elle leur porte tout au long de l'entretien ; l'accueil effectué par la diététicienne ; l'amabilité de la personne qui les a appelés ; la manière dont ils ont été invités – la relance téléphonique permet de clarifier le dispositif pour ceux qui ne le connaissent pas. Bien qu'ils soient majoritairement satisfaits, les participants recherchent davantage de conseils personnalisés, des réponses en adéquation avec leurs besoins et un bilan qu'ils aimeraient encore plus approfondi.

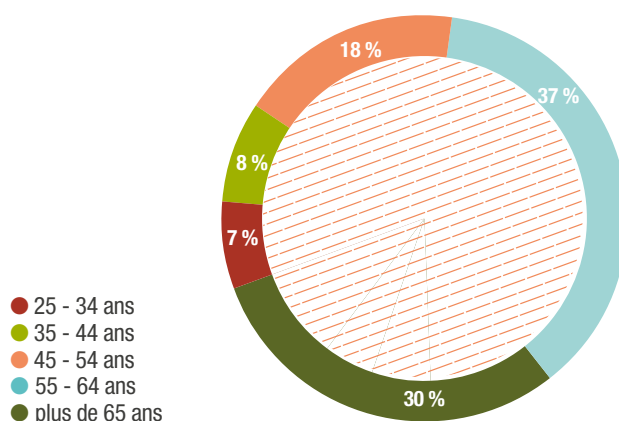
MOT-CLÉ

INSTANTS SANTÉ

Plate-forme d'orientation dans le parcours de prévention de la population afin de favoriser une prise en main de sa santé pour prévenir le développement de maladies. Un premier rendez-vous comprend : un entretien infirmier personnalisé, une animation nutritionnelle et, pour les adhérents qui le souhaitent, un entretien motivationnel à l'arrêt du tabac. Il est suivi d'une consultation chez le médecin de son choix qui prescrit, si nécessaire, des examens complémentaires et oriente son patient vers des actions de prévention, de soins ou vers un autre professionnel de santé.

En 2018, plus de **17 000** personnes sous-consommatrices de soins participent au premier rendez-vous. Plus de **1 000** fumeurs bénéficient d'un entretien à l'arrêt du tabac.

INSTANTS SANTÉ - ÂGE DES PARTICIPANTS



Des journées de dépistage des cancers de la peau

Exposée notamment aux dangers des rayons ultraviolets lors de travaux en extérieur, la population agricole est très concernée par la prévention de ces maladies. Des dermatologues bénévoles proposent, au niveau national, des consultations sur une journée ou une demi-journée, du 14 au 18 mai 2018 (semaine nationale de prévention et de dépistage des cancers de la peau), exclusivement sur rendez-vous, pour sensibiliser aux risques et faire bénéficier d'un dépistage gratuit. Cette initiative est organisée par le syndicat national des dermatologues-vénérologues (SNDV).

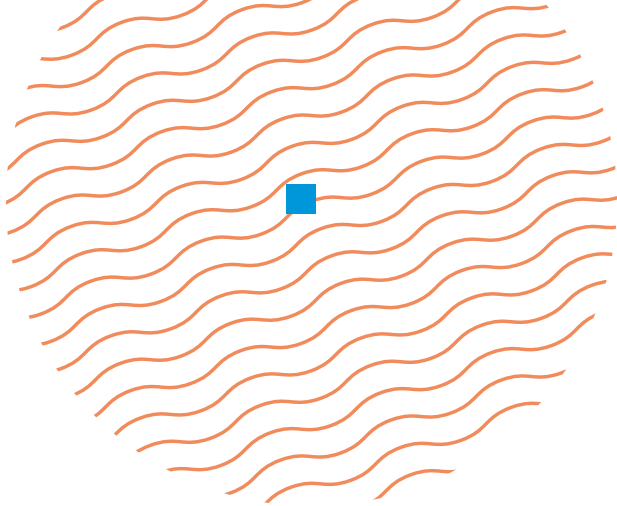
220 dermatologues bénévoles rencontrent **2 829** bénéficiaires : **3,8 %** des participants sont des adhérents MSA. Sur l'ensemble, **29 %** se font dépister au moins une lésion nécessitant un suivi ; **156** mélanomes à enlever sont détectés et **80** carcinomes basocellulaires.

FOCUS

17 MAI 2018

Afin de favoriser l'accès aux consultations gratuites pour les adhérents MSA, trois centres (Angoulême en Charente, Aurillac dans le Cantal et Le Faouët dans le Morbihan) leur sont réservés lors de cette journée avec la présence de dermatologues mis à disposition par le SNDV. La prise de rendez-vous s'effectue sur une plateforme spécifique ; la majorité des participants (**92 %**) ont connaissance de cette initiative par un message électronique de la MSA. **85** personnes bénéficient d'une consultation.

Les inscrits sont en activité pour **87 %** d'entre eux. Ils relèvent principalement des filières cultures, viticulture, maraîchage (**36 %**) et élevage (**27 %**). Tous ont jugé cette journée utile (**50 %**) ou très utile (**50 %**).



MOT-CLÉ

ASEPT

Les associations de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires (Asept) ont pour objet de promouvoir des interventions dans ce domaine, en particulier sur les territoires ruraux. Elles mettent en œuvre principalement des actions de prévention pour des seniors (conférences débats d'éducation à la santé, Ateliers du Bien Vieillir, de stimulation cognitive, ateliers nutrition, équilibre...) mais aussi en direction d'autres publics (familles, professionnels de santé, personnes en situation de précarité...).

Une initiative remarquable pour la prévention des risques solaires

L'Asept Bourgogne-Franche-Comté, la MSA et les professionnels de santé des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) s'associent afin de contribuer à l'amélioration de la prévention des cancers cutanés et de proposer à la population un dépistage de proximité. **31** MSP y participent en 2018, soit près d'un tiers de celles de Bourgogne-Franche-Comté. Cet engagement se concrétise par la formation des professionnels de santé par des dermatologues, des consultations dédiées au dépistage des cancers cutanés, des actions de sensibilisation aux risques solaires (animations dans les maisons de santé, les écoles – près

de 1 100 enfants concernés en milieu scolaire en 2018...). Une évaluation de l'impact de ce programme est réalisée, mettant notamment en lumière la coordination efficace entre les partenaires, l'accessibilité et la qualité de la formation, l'évolution des pratiques des professionnels (démarche plus préventive que curative, orientation, accompagnement, suivi), la gratuité du dépistage... Cette initiative locale fera l'objet d'une généralisation en 2020 et sera l'une des premières à être portées par les MSA dans les lieux d'exercice coordonnés comme les maisons de santé pluridisciplinaires.

Une formation prévention santé pour les élus

La promotion de la santé constitue une priorité de la stratégie nationale de santé. Pour la MSA, elle se traduit par la participation aux actions de prévention pilotées par l'État (campagnes de vaccination, de prévention des cancers...) et par la mise en place d'une offre de prévention adaptée aux besoins des assurés et des territoires. Les élus MSA y prennent une part importante.

Pour leur permettre de comprendre les enjeux des politiques de prévention en santé publique, d'appréhender l'élaboration d'actions de prévention dans le cadre de la MSA et d'identifier leur positionnement dans ces actions, une formation est mise en place en 2018. Six sessions, réunissant **96** participants, sont organisées (dont deux début 2019) dans les MSA Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord, Berry-Touraine, Nord-Pas de Calais, Portes de Bretagne et Alpes du Nord. Riche en apport de connaissances et en apprentissage pour favoriser l'impact de leurs actions sur les territoires, la formation permet aux élus de prendre du temps pour enrichir leur réflexion, envisager de nouvelles pistes. Elle fait aussi émerger des besoins d'information complémentaires (notamment sur la gestion de projet, la problématique du maintien à domicile, les addictions).

Le forfait psychologue/diététicien s'étend

Mis en place pour rendre financièrement accessible une prise en charge des patients atteints d'un trouble psychologique et/ou du comportement alimentaire, le forfait psychologue/diététicien démontre sa pertinence sur le terrain. Deuil ou séparation douloureuse, obésité, diabète décompensé ou surmenage professionnel – et pour certaines personnes, un peu tout ça en même temps – autant de situations pour lesquelles la prise en charge par un psychologue et/ou un diététicien est le fondement des recommandations de bonnes pratiques par la haute autorité de santé (HAS). Pourtant en milieu rural, le patient en souffrance n'a pas toujours un recours facile à ces soins faute d'accessibilité (financière, géographique, ou problèmes de mobilité). L'objectif du forfait psychologue/diététicien est multiple. Il est non seulement de contribuer à améliorer la qualité de la prise en charge, la santé des patients suivis, mais également de faciliter l'accessibilité financière aux soins de psychologue et de diététicien et de contribuer ainsi au maintien de cette offre dans les territoires ruraux. Au final, c'est aussi contribuer à la maîtrise des dépenses de santé. La première phase de l'expérimentation débutée en 2016 se termine, la deuxième va démarrer et s'élargir à toute la France, avec l'objectif de désigner un site pilote forfait psychologue/diététicien dans chacune des 35 caisses de MSA.

Le réseau des pathologies pulmonaires professionnelles agricoles se développe

Repran, réseau national de prise en charge et de recherche sur la pathologie pulmonaire en milieu agricole, a été créé. L'année 2018 est consacrée à la mise en place de ce réseau autour de trois activités majeures. La première concerne la mise au point de l'organisation, la conception des éléments de communication, d'information et de suivi (la brochure consultable en ligne, les modalités de suivi des patients avec les MSA et les CHU, les commissions de suivi et la grille d'évaluation de la gravité, la réalisation de deux films, la mise au point d'outils de communication et d'une stratégie de lancement (site internet, courriers types, charte graphique, etc.), et la construction de partenariats en région MSA CHU. Douze sites sont visités : Brest, Rennes, Caen, Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Nancy,

Reims, Saint-Étienne, Angers, Tours et Clermont-Ferrand. La deuxième activité est dédiée à la formation des deux personnes chargées de la coordination médico-administrative et, en externe, de l'entretien motivationnel. Enfin, le développement des activités scientifiques du réseau donne lieu à quatre présentations par le Repran dans des colloques scientifiques. Le réseau est aussi sollicité pour avis ou partenariat dans les projets de recherche suivant : Act'Air et Pampers (tous deux en cours d'instruction) et dans la poursuite des études « protection contre l'allergie : étude du milieu rural et de son environnement » (Pasture) et « BPCO* en milieu rural : dépistage, caractérisation et constitution d'une cohorte » (Balistic).

* Broncho pneumopathie chronique obstructive

Une offre de services diversifiée

La fédération nationale de l'offre de services MSA (Fnos-MSA) publie en septembre 2018 l'inventaire complet des structures de l'offre de services MSA, témoin de la diversité de celle-ci, des activités et emplois qu'elle génère, des réponses ciblées qu'elle apporte sur les territoires : services à la personne, aux professionnels agricoles et aux entreprises, insertion par l'activité économique, tourisme social, services et établissements aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, téléassistance, services de tutelle, formation...

L'OFFRE EN 2017

Structures	201
Nombre de salariés	9 311
Nombre d'équivalents temps plein	5 245
Nombre de clients	206 752
Chiffre d'affaires	261 M€

Un séminaire aux couleurs de l'accompagnement, de l'innovation et de la dynamique de réseau

Au village AVMA du Croisic (Loire-Atlantique), la Fnos-MSA organise en juin 2018 un séminaire des responsables de l'offre de services du groupe MSA. Conférences et débats (sur l'économie sociale et solidaire, la fiscalisation des associations, le règlement général pour la protection des données) alternent avec ateliers et tables rondes pour des échanges sur des sujets d'actualité : évolution des MSA services, fonctionnement en réseau, nouveaux modes de travail en commun, innovation... Une rencontre qui renforce la cohésion et la dynamique de groupe, avec pour *leitmotiv* la professionnalisation et la sécurisation de l'offre de services. Le prochain séminaire est programmé au village AVMA La Tour Carrée, à Peymeinade (Alpes-Maritimes), en juin 2019.

La Fnos-MSA poursuit parallèlement son accompagnement et l'animation du réseau, assurant une veille en matière juridique et fiscale et partageant informations, évolutions législatives et réglementaires...

Un fonctionnement de réseau en place

Un travail collectif conduit en 2018 à la conception d'outils et d'un cadre institutionnel afin d'organiser des réponses communes à des appels d'offres sur des territoires élargis. Un moyen d'éviter que les MSA Services n'entrent en concurrence en se positionnant séparément ou qu'elles ne répondent pas en raison de moyens insuffisants ou de

couverture incomplète du territoire concerné par le marché. Un guide de procédure « réponse collective à un appel d'offres » est diffusé. Une charte sur les valeurs de l'offre de services du groupe MSA, en cours de finalisation, prévoit notamment des annexes thématiques dont l'une concernera les appels d'offres.

Cap sur la digitalisation pour la formation

Un cercle de l'innovation, le 18 décembre, rassemble onze des responsables des organismes de formation du réseau. Face à l'accroissement des demandes de formation digitale, il convient de se donner les moyens de présenter et peaufiner des solutions pertinentes. La matinée est consacrée à des comparaisons entre les différents types de formation digitales (mobile learning, e-learning, réalité virtuelle...) et au test de d'applications (applications sur tablettes, projections de contenus tactiles). L'après-midi, grâce à une animation de co-développement, les participants travaillent notamment sur des projets concrets proposés par les MSA Services Charentes et Poitou.



24 structures structures de l'offre de services interviennent dans le champ de la formation professionnelle en 2017. Plus de 1 000 personnes formées et près de 57 000 journées-stagiaire.

Des résidences autonomie qui innovent

Le 11 octobre, dans les salons de l'hôtel des Arts et métiers, à Paris, la fédération nationale des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa) remet son Prix de l'innovation à dix lauréats. Cet appel à projets, lancé en 2016 avec le soutien de la CCMSA, récompense des actions favorisant la création ou l'amélioration de services au sein des Marpa ou petites unités de vie adhérentes au réseau.

L'édition 2018 place en haut du podium celles de Côte-d'Or pour « L'animal au cœur de notre quotidien ». Deux structures possèdent déjà un chien ; une troisième a décidé d'en accueillir un autre, adopté à la SPA, l'animal offrant une présence rassurante et chaleureuse et un sujet de conversation entre les résidents.

Un prix spécial distingue par ailleurs le réseau des neuf maisons d'accueil du Nord-Pas de Calais pour un projet d'inclusion numérique (borne d'accueil ; grand écran tactile dédié aux occupations ouvertes aux résidents et aux seniors du territoire et qui permet, grâce à sa webcam, le partage des activités entre les Marpa et la visioconférence ; tablettes pour l'usage privé des résidents).

En savoir plus : www.marpa.fr

FOCUS

15, 22 ET 29 NOVEMBRE

Rencontres régionales du réseau de l'offre de services à Poitiers, Pantin et Lyon. Au programme notamment l'intervention d'Olivier Merlen, directeur du réseau informatique, qui a suscité questions et débats intéressants, démontrant l'importance de l'informatique dans les métiers de l'offre de services et la nécessité de prendre les bonnes options pour répondre aux enjeux de demain.

Mise en œuvre du projet fédéral

La fédération nationale des Marpa lance la deuxième phase du projet fédéral dont elle s'est dotée en 2017. Le plan d'action, défini à partir des réflexions conduites lors de rencontres régionales avec le réseau entre mars et juin 2018, s'articule autour de quatre orientations : communication ; qualité de service (création d'un logiciel professionnel pour les résidences autonomie, mise en place de réseaux de professionnels...) ; gouvernance (séminaire des gestionnaires employeurs, formation spécifique de management, proposition d'alternatives de gestion aux structures bénévoles...) ; prospective sur la Marpa de demain (atelier numérique, actions d'innovation, déploiement de la recherche).

MOT-CLÉ

MARPA

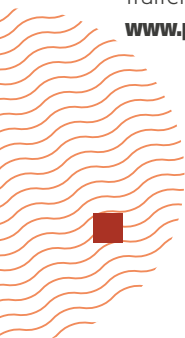
Alternatives à l'hébergement traditionnel proposé en établissement médicalisé et en maison de retraite, et principalement implantées sur les territoires ruraux et en périphérie des villes, les Marpa accueillent des retraités, encore autonomes au quotidien, mais pouvant ressentir une fragilité physique et/ou morale (risque de chutes, difficultés à gérer les tâches courantes, sentiment de solitude...). Elles privilégient l'autonomie, le bien vieillir et la sécurité des résidents. En France, plus de 4 700 retraités sont ainsi accueillis et accompagnés, au quotidien, par plus de 1 500 professionnels dans 200 Marpa.

Présence Verte acquiert sa centrale d'écoute

L'isolement des personnes fragiles, particulièrement prégnant en milieu rural, a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la MSA. Elle partage des valeurs de proximité et de solidarité, et un objectif social et de prévention avec Présence Verte, service de téléassistance qu'elle a créé en 1987.

À compter du 1^{er} avril 2018, Présence Verte choisit de procéder à l'intégration complète de ses plateaux de gestion et de traitement des appels.

www.presenceverte.fr



Appel à projet « Milieu rural et handicap »

Solidel, association favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap sur les territoires ruraux, lance début 2018 un appel à projet « Milieu rural et handicap », en partenariat avec la fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (Firah), présidée par Axel Kahn, le groupe Agricola et Laser Emploi. Le projet sélectionné est porté par l'Université Clermont-Auvergne. Il prévoit une recherche-action s'appuyant sur une collaboration entre universitaires et acteurs de terrain provenant des établissements et services d'aide par le travail (Esat) agricoles et ruraux, et sur l'expression des personnes en situation de handicap qui y travaillent. Objectif : identifier les leviers à actionner, les impulsions à donner pour que les services existants offrent aux personnes handicapées plus de choix pour travailler et vivre en milieu rural et pour mener à bien leur projet de vie.

www.solidel.fr ; www.firah.org

« MSAP_by_MSA » : pour une offre de services renforcée

La MSA propose, avec son projet « MSAP_by_MSA », de mettre à disposition de l'ensemble des ressortissants des territoires ruraux les compétences de ses agents et ses moyens informatiques et logistiques. L'objectif est d'assurer un accueil multi-services publics socle (Pôle emploi, impôts, préfectures, etc.) et d'aborder avec l'assuré la totalité de ses problématiques de sécurité sociale dans le cadre du guichet unique. La MSA pourra ainsi proposer des rendez-vous prestations pour permettre aux assurés d'accéder à l'ensemble des droits auxquels ils peuvent prétendre ; garantir la complétude des dossiers et la transmission des pièces nécessaires au traitement des

diverses demandes en santé, invalidité, retraite et famille ; réaliser le suivi des demandes traitées par les services des caisses du régime général et être proactif dans la résolution des problèmes en les alertant lorsque la situation de l'assuré le nécessite (grande fragilité, mesures administratives spécifiques, etc.).

La démarche est menée en collaboration avec les trois branches du régime général, le soutien de la direction de la sécurité sociale (DSS) et l'accord du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui intègre de 35 à 50 pilotes « MSAP_by_MSA » dans le dispositif national des MSAP.

Participer au grand débat national

En réponse à la colère qui s'exprime en 2018, le Président de la République lance début 2019 une consultation autour de la fiscalité et des dépenses publiques, de l'organisation des services publics, de la transition écologique, de la démocratie et la citoyenneté. Les pouvoirs publics demandent aux organismes de sécurité sociale de s'associer à ce grand débat national en recueillant leurs propositions et contributions. Pour prendre toute sa part dans ce débat, le régime agricole, acteur social de référence sur les territoires, incite son réseau de délégués cantonaux à participer et faire participer la population agricole aux consultations afin de rendre compte de la réalité quotidienne du monde rural, et à proposer les solutions adaptées en rédigeant une contribution sur les cahiers mis à disposition par les mairies ou par voie numérique.

MOT-CLÉ

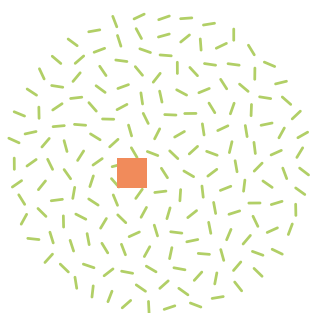
MSAP

Les maisons de services au public (MSAP) sont créées par la loi NOTRE du 7 août 2015 pour « garantir à tous l'égalité d'accès aux services publics » sur les territoires. Portées par La Poste ou des structures associatives ou publiques locales, elles délivrent une information de premier niveau, permettent un accès à des postes en libre-service, conseillent et orientent les assurés dans leurs démarches administratives et les accompagnent à l'utilisation des divers services publics en ligne.



Santé-sécurité en agriculture : un nouveau site internet

Le site internet de référence en santé-sécurité au travail en agriculture, ssa.msa.fr, lance sa nouvelle version en janvier 2019. Elle intègre de nouvelles fonctionnalités et un graphisme modernisé. Elle propose une navigation facilitée par une arborescence et un graphisme repensée, et un design qui s'adapte à tous les écrans (ordinateurs, tablettes, smartphones). Une large bibliothèque en ligne met à disposition de l'internaute plus de **250** documents nationaux et régionaux produits par la MSA, rédigés par ses experts de la santé-sécurité au travail (documents techniques et réglementaires, études, enquêtes, rapports, supports d'information). Le nouveau site offre la possibilité de faire une recherche par saisie libre, par filière agricole (bois, coopérative, culture, élevage, espaces verts, activités hippiques, secteur tertiaire et travaux agricoles), par type de risques (biologiques et zoonoses, chimiques, de chutes, machines, psychosociaux, troubles musculosquelettiques), ou par mots-clés suggérés. L'actualité et les événements de la SST sont tenus à jour. Ils apparaissent sous forme de brèves. Il est enfin possible de s'abonner à la *newsletter* mensuelle gratuitement.



Les nouveaux sites Internet adaptatifs

Plus clairs, plus intuitifs, les sites Internet de la MSA sont repensés pour s'adapter aux nouveaux usages. Les trois grandes nouveautés concernent la navigation, l'accès aux services en ligne et l'adaptabilité (« responsive web design »). Côté navigation, ils s'enrichissent d'un nouveau menu. En choisissant le profil (particulier, exploitant, employeur...) l'internaute visualise en un seul clic l'ensemble des thématiques qui le concernent. Par ailleurs, pour rechercher une information ou un service, le moteur de recherche est positionné dans le menu présent sur toutes les pages du site. L'accès aux services en lignes est simplifié : « Mon espace privé » est entièrement repensé pour un guidage clair et intuitif parmi les nombreux services proposés. La connexion s'effectue depuis le pavé rouge situé en haut à droite, comme sur le site précédent. Sur la page d'accueil, les services sont classés par catégorie. Autre nouveauté : la rubrique « Contact & échanges » regroupe maintenant tous les services utiles pour échanger avec la MSA (messagerie, documents, coordonnées...). Enfin, les nouveaux sites prennent en compte les habitudes de navigation. Ils sont conçus pour s'adapter aux différents écrans : ordinateur, tablette et smartphone.

Tesa + : une offre enrichie

Soucieuse de faciliter la réalisation des formalités sociales liées à l'emploi de personnel pour les (très) petites entreprises agricoles, la MSA fait évoluer, depuis le 1^{er} janvier 2018, le titre emploi simplifié agricole (Tesa) qui devient titre emploi service agricole (nouveau Tesa puis Tesa +). Gratuit et entièrement dématérialisé, il permet aux employeurs agricoles dépourvus de logiciel de paie ou n'ayant pas recours à un tiers déclarant, de remplir l'ensemble de leurs obligations : déclarer l'embauche, émettre le bulletin de salaire ainsi que les documents afférents (certificat de travail, registre unique du personnel, attestation Pôle emploi...) de leurs salariés en CDD ou en CDI et produire la déclaration sociale nominative (DSN). Pour accompagner les utilisateurs dans l'appropriation des différents modules de ce téléservice (adhésion, gestion des taux, embauche, volet social et bulletins de salaires), un mini-site Internet dédié, tesa.msa.fr, est mis en ligne début mars 2018 et des tutoriels vidéo sont disponibles sur msa.fr. Sur le terrain, des actions d'information et de formation sont mises en œuvre par les MSA. La généralisation du recours au Tesa nouvelle formule à tous les employeurs ayant opté pour celui-ci est effective à compter du 1^{er} janvier 2019, date à laquelle il intègre une autre fonctionnalité : la déclaration et le reversement du prélèvement à la source (PAS).



3 671 employeurs ont utilisé le Tesa + au moins une fois au cours de l'année 2018

28 478 employeurs continuent de recourir au Tesa Web

Tesa simplifié : une offre adaptée au PAS

L'adaptation des services de déclaration aux obligations de la DSN et du prélèvement à la source de l'impôt (PAS) se poursuit. Lors d'une réunion qui se tient le 29 novembre 2018 au ministère de l'Action et des Comptes publics, la MSA présente les objectifs et les modalités d'une solution Tesa simplifiée et adaptée pour intégrer le prélèvement à la source de l'impôt. En effet, la MSA fait valoir les spécificités des employeurs agricoles de CDD de courte durée, dont les travailleurs occasionnels, employés en masse à différents moments de l'année dans de nombreux secteurs de production. Cette disposition constitue une attente forte des employeurs agricoles car elle simplifie grandement les formalités déclaratives de salariés en contrats courts. Ainsi, tous les employeurs de CDD de moins de trois mois déjà utilisateurs du service Tesa vont pouvoir continuer à l'utiliser sans changement au-delà du 1^{er} janvier 2019, date à laquelle il intègre le calcul et le reversement du PAS. La MSA se réjouit de contribuer, ainsi, à simplifier l'exercice de leurs responsabilités.

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore